



RAPPORT ANNUEL SERVICE DECHETS 2024

ENVIRONNEMENT - COLLECTE - RECYCLAGE -
VALORISATION - TRAITEMENT



PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
La compétence déchets.....	4
Le territoire.....	4
Les installations.....	5
Evolution de la population.....	5
L'ORGANISATION DES COLLECTES	6
Une organisation multi-filières.....	6
LA COLLECTE EN PORTE A PORTE	7
La dotation en bac à ordures ménagères.....	7
La pré collecte.....	8
La collecte	10
Le suivi technique de la collecte	11
Les incidents.....	13
LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	13
Le parc des points d'apport volontaire	13
Exploitation des points d'apport volontaire	14
EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE	15
Les quantités traitées	15
Les performances	16
Les caractérisations.....	17
La valorisation des recyclables	17
LES DECHETTERIES	18
Population desservie	19
Les tonnages de l'ensemble des déchetteries	20
Les apports en déchetterie par type de déchets	21
Les filières	22
Effractions et récupération des matériaux	23
Sécurisation des déchetteries.....	23
Les incidents.....	23
LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION	24
L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)	24
L'installation de déchets inertes de Lain	31
Le centre de compostage	32

COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION	33
LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	37
LES INDICATEURS FINANCIERS.....	40
Le budget	40
Les principales sources de financement.....	41
Le fonctionnement.....	41
Les investissements	41
LES RESSOURCES HUMAINES	46
EN RESUME	48
Les déchets collectés par habitant en 2024	48
Les flux collectés par habitant en 2024.....	48
Composition de la poubelle d'ultimes par habitant	49
Apports en déchetterie par habitant	49
Evolution des résultats en kg/an/hab.	50
Les déchets valorisés	50
Les tonnages collectés en 2024.....	51
Les tonnages traités en 2024	52
Le PRPGD (plan régional de prévention et gestion des déchets)	53
L'installation de stockage des déchets non dangereux.....	54
La redevance d'enlèvement des ordures ménagères.....	55
Contacter le service déchets	56

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LA COMPETENCE DECHETS

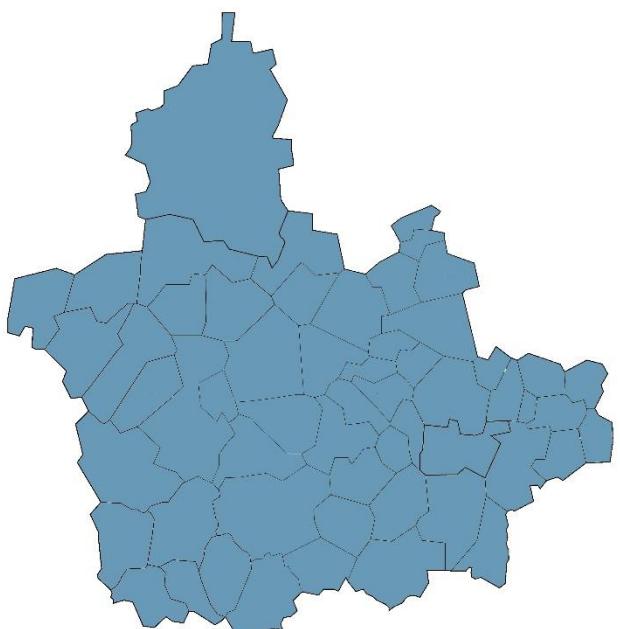


Compétence collecte et traitement (compétence obligatoire) pour la totalité des communes de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

Le service déchets est chargé de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés : collecte, traitement et valorisation.



LE TERRITOIRE



33 640 habitants

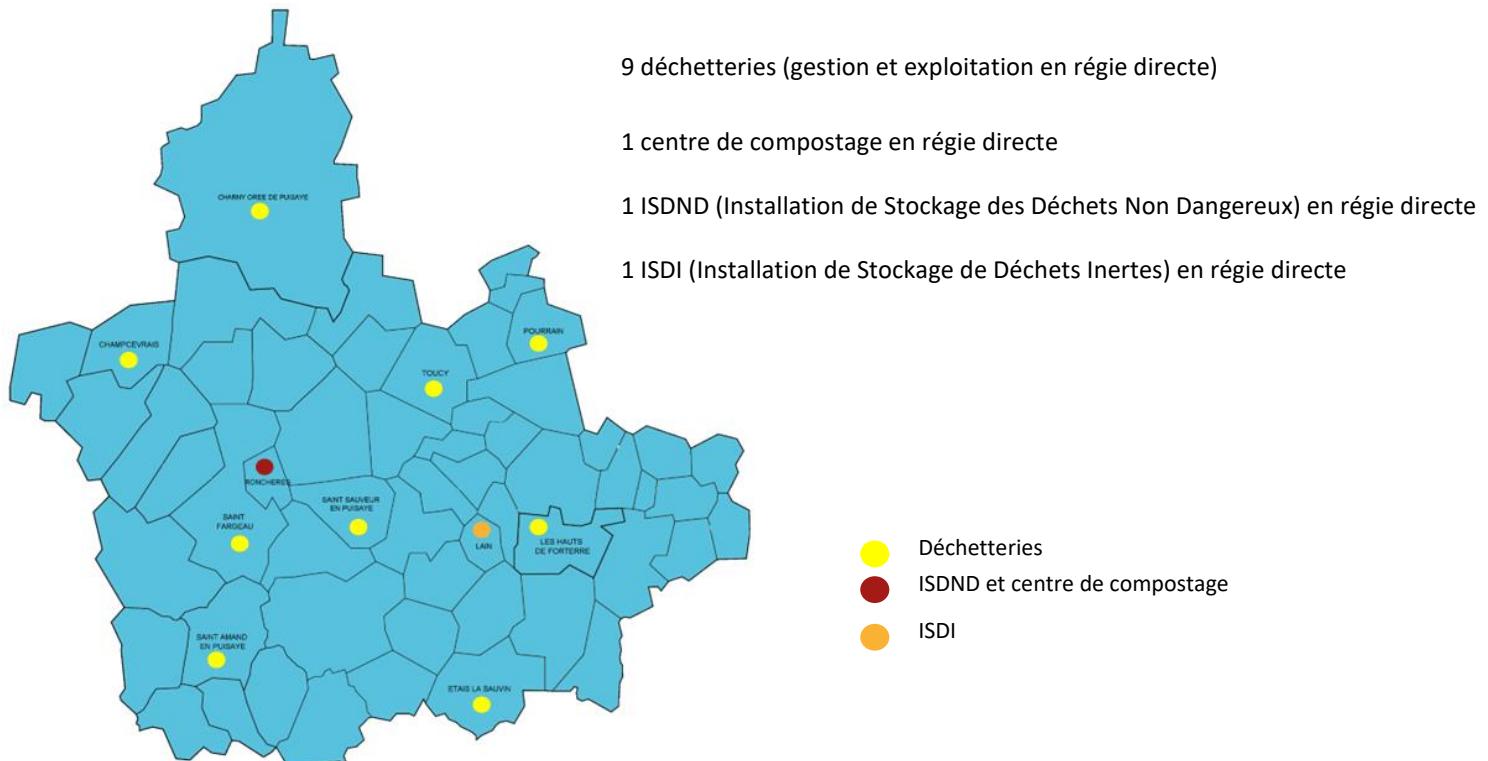
57 communes

1 750 km²

Territoire rural < 20 hab./km²

Habitat vertical faible : 1,59 %

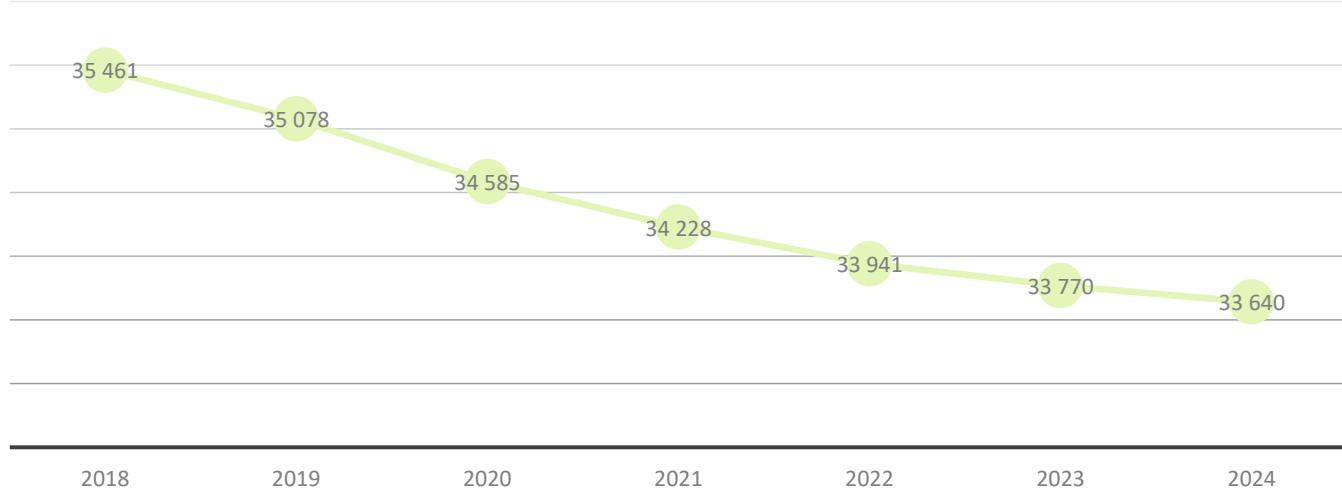
LES INSTALLATIONS



EVOLUTION DE LA POPULATION

La Communauté de communes subit depuis plusieurs années une baisse du nombre d'habitants sur le territoire.

Population à périmètre constant

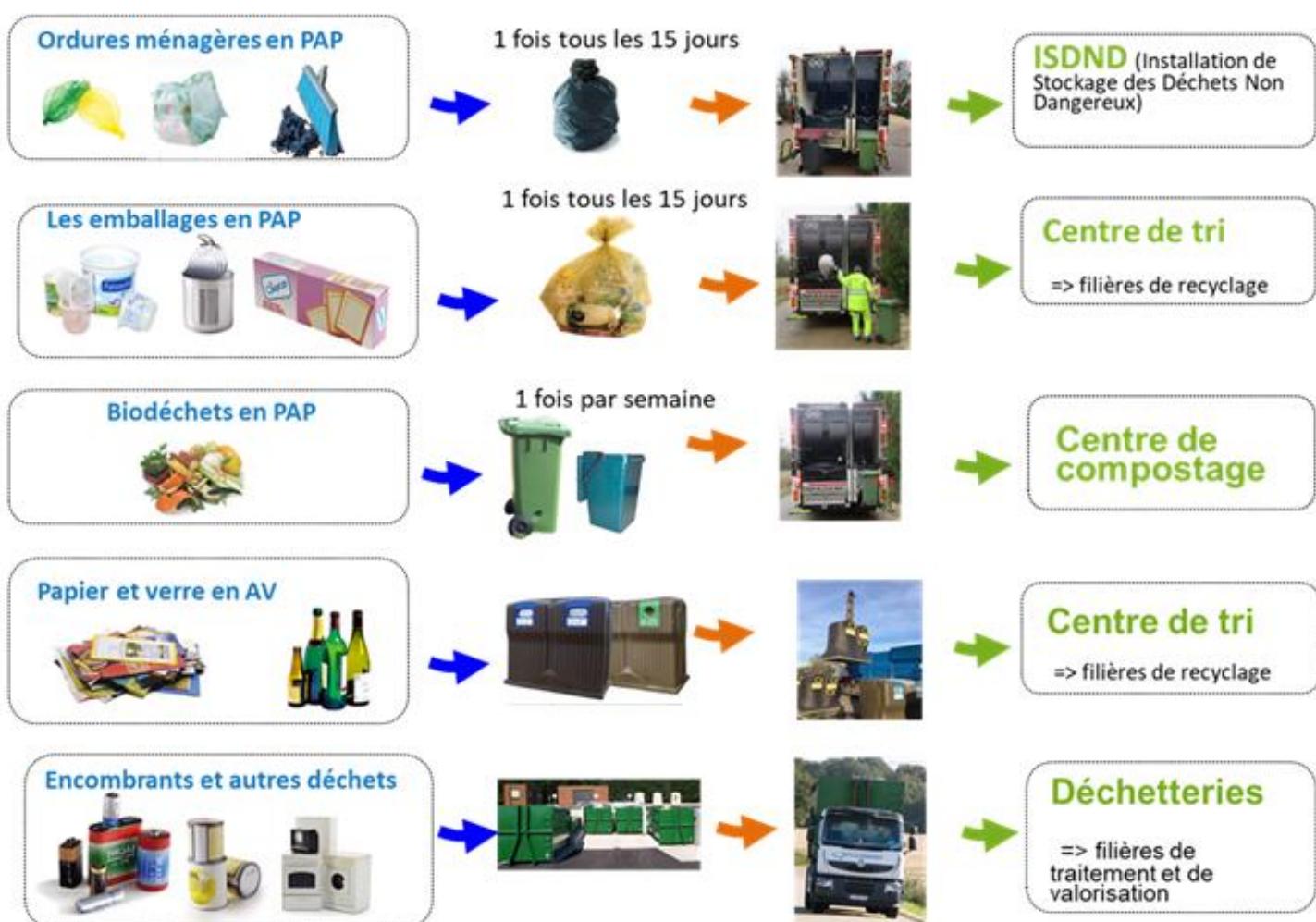


L'ORGANISATION DES COLLECTES

UNE ORGANISATION MULTI-FILIERES

Les ordures ménagères sont collectées une semaine sur deux en alternance avec les emballages en porte-à-porte (PAP).
Les biodéchets sont collectés toutes les semaines en porte à porte.
Les papiers et le verre sont collectés en apport volontaire (AV).

Le dispositif de collecte



LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

LA DOTATION EN BAC A ORDURES MENAGERES

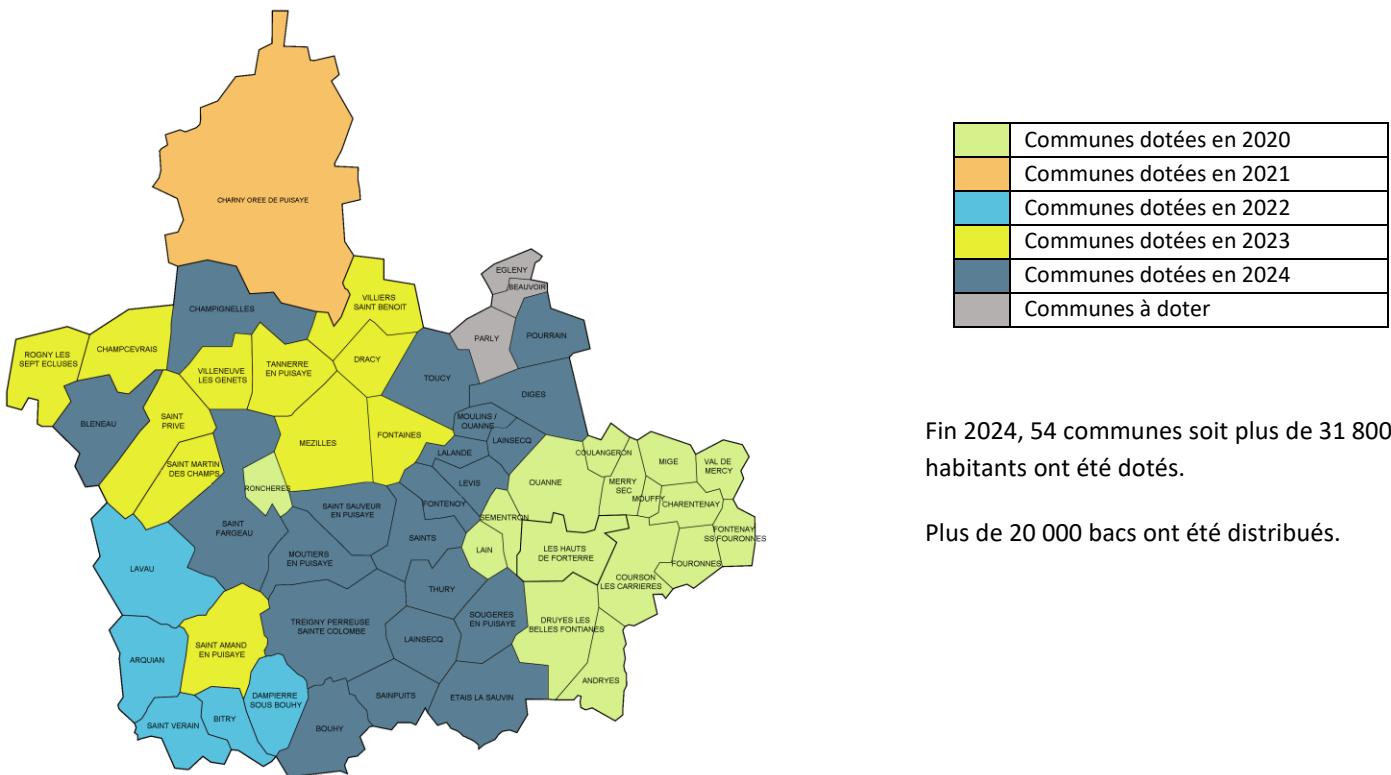
Dotation des particuliers

Suite à la décision de doter en bac à ordures ménagères tous les usagers du territoire, un vaste programme de dotation a été défini en 2019 et se poursuit en 2024.

Méthodologie :

- rencontre préalable des maires concernés afin de définir les modalités (choix des dates, prêt d'une salle, diffusion de l'information...)
- distribution de flyers informatifs dans chaque boîte aux lettres et campagne d'affichage
- diffusion de l'information par voie de presse et via les réseaux sociaux
- permanence pour distribuer les bacs un vendredi soir et un samedi matin minimum.

Bilan de la dotation au 31 décembre 2024



Fin 2024, 54 communes soit plus de 31 800 habitants ont été dotés.

Plus de 20 000 bacs ont été distribués.

Règle de dotation

Une règle de dotation a été définie en fonction de la composition du foyer.

Foyer d'1 personne
60 litres



Foyer de 2 ou 3 personnes
120 litres



Foyer de 4 à 6 personnes
240 litres



L'intégration des fiches de dotation dans la base de données

Suite aux dotations de 2024, plus de 7 000 fiches de dotation ont été intégrées dans la base de données pour la redevance cette année.

La base de données étant issue de la fusion de 5 bases de données différentes, il faut à chaque fois vérifier 3 fiches par habitant soit plus de 21 000 fiches.

Pour chaque commune, il faut également compter une 50^{aine} de fiches supplémentaires d'usagers à contrôler (personne décédée, ayant déménagé...).

Les connaissances terrain des communes sont mises à contribution.

Il faut compter environ une journée de travail pour intégrer 80 fiches soit environ 265 jours de travail qui sont répartis entre tous les agents du service en plus de leurs missions habituelles et des dotations.

Dotation des professionnels

Depuis 2021, les modalités de la redevance des professionnels ont changé : le forfait en fonction de la catégorie professionnelle a été remplacé par une facturation en fonction des flux et des quantités présentés à la collecte.

Chaque professionnel a été informé de façon individuelle. Ils ont été accompagnés afin de les aider à quantifier leur production et à adapter leurs pratiques. Cette dotation spécifique a continué en 2024.

Plusieurs actions ont été mises en place : rencontre avec les professionnels concernés, formation et sensibilisation au tri des employés, dotation en bacs à ordures ménagères, en bacs à biodéchets ou à emballages si nécessaire.

Dotation en bacs des professionnels

	Bacs ordures ménagères	Bacs emballages	Bacs biodéchets	Bioseaux	Composteurs
Etablissements publics (maison de retraite, collège, crèche...)	13	15	5	1	-
Services communaux (salle des fêtes, cimetière...)	56	71	58	21	-
Professionnels de bouche (restaurant, boucherie, bar...)	23	31	13	3	1
Professionnels du tourisme (camping, gîte, chateau...)	44	29	13	2	-
Commerces et artisans (coiffeur, fleuriste...)	15	12	7	5	-
Autres (agriculteurs, garages auto, assistantes maternelles...)	41	25	10	6	1
Total	192	183	106	38	2

LA PRE COLLECTE

Pour faciliter le geste de tri des biodéchets, la Communauté de communes met à disposition des habitants un bac de couleur verte, un bioseau ou un composteur, distribué par les communes.

Tout équipement mis à disposition, même contre paiement, reste la propriété de la Communauté de communes et est lié à l'habitation et non à l'habitant.

Le premier équipement est gratuit. En cas de vol ou de destruction, l'équipement de remplacement est payant.

Distribution d'équipements dans les communes en 2024

	Nombre d'équipements livrés	Nombre de livraisons
Bacs à biodéchets 60 litres	207	65
Bioseaux	128	38
Composteurs	63	25
Bacs à ordures ménagères 60 litres	689	99
Bacs à ordures ménagères 120 litres	994	118
Bacs à ordures ménagères 240 litres	249	60
TOTAL	2 330	405

Le remplacement des bacs

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre et son prestataire de collecte ont engagé une politique de remise à niveau du parc.

En effet, la collecte occasionne régulièrement la casse des équipements de la collectivité (bacs à biodéchets fendus, bris de couvercle...) ou des équipements privés des habitants (poubelles pour les ultimes).

Le changement de ces équipements est alors assuré par le prestataire de collecte. Un suivi des équipements cassés est réalisé par les agents environnement qui instruisent ensuite la demande auprès du prestataire et contrôlent que le remplacement a bien été effectué.

De plus, certains habitants se sont dotés pour leurs ordures ménagères de bacs normés. Néanmoins, il arrive que ces bacs soient en mauvais état et ne puissent être collectés sans entraîner des risques importants pour les équipes de collecte. Après signalement par les équipes, les agents environnement contactent le propriétaire du bac afin que celui-ci soit réparé. Si le bac n'est pas réparable, la Communauté de communes équipe l'usager d'un nouveau bac normé.

Remplacement des bacs en 2024

	Bacs à biodéchets	Bacs à ultimes	Bacs à emballages	Couvercles et pièces détachées	Bioseaux	TOTAL
Bacs remplacés / réparés par le collecteur	3	23	24	4	13	67
Bacs vétustes (n° < 24 999)	4					4
TOTAL	7	23	24	4	13	71

Recyclage des bacs usagés

Le service déchets récupère régulièrement de vieux bacs usagés. Ces bacs sont lavés, démantelés et stockés afin de pouvoir les recycler au lieu de les enfouir.

En 2024, 2 camions complets sont partis au recyclage.

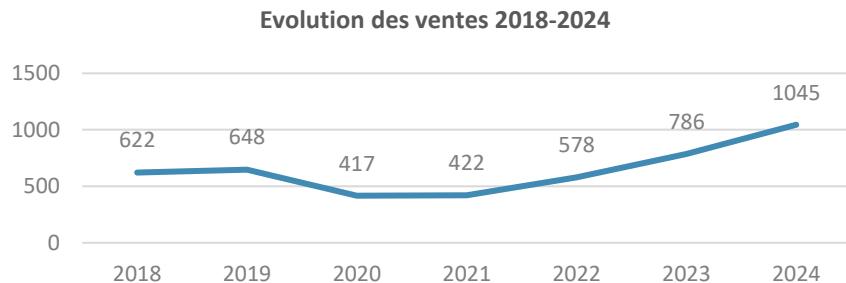
Au total, 8 tonnes ont été recyclées pour un gain de 2 257 € TTC.

Vente de sacs biodégradables

Le service déchets propose à la vente des sacs biodégradables pour les professionnels afin de faciliter l'entretien des bacs à biodéchets. Un groupement de commande a été passé au niveau national avec le réseau Compost +.

Il permet d'obtenir des tarifs très intéressants. Les sacs sont revendus à prix coûtant aux professionnels qui le souhaitent.

En 2024, 1 045 rouleaux de sacs ont été vendus à 51 professionnels différents (maisons de retraite, restaurateurs...) pour un montant total de 3 764 € net.



LA COLLECTE



La collecte est organisée en trois flux :

- la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères (biodéchets) toutes les semaines
- la collecte de la fraction résiduelle des ordures ménagères et des déchets assimilés en alternance une semaine sur deux
- la collecte des emballages ménagers en alternance une semaine sur deux.

La collecte est réalisée au moyen de bennes bi-compartimentées ce qui permet de collecter simultanément deux flux, sans les mélanger.

OURRY

Marché de 4 ans.
 Début au 04 mars 2019.
 Fin au 03 mars 2023. Prolongation jusqu'au 03/03/2024.
 Date d'échéance maximum : 03/03/2027



8 chauffeurs
 6 équipiers de collecte
 3 encadrants
 1 assistante
 1 mécanicien sur site
 8 véhicules
 35 tournées par semaine pour les ordures ménagères
 32 tournées par semaine pour les emballages
 285 475 kms parcourus en 2024
 161 kms en moyenne par tournée
 158 619 litres de gazole : conso. moy. de diesel : 56 l/100 kms.

Les jours fériés

La collecte a lieu les jours fériés sauf le 1^{er} mai, Noël et jour de l'an. Ces 3 jours sont rattrapés le samedi précédent ou suivant (pas de décalage des autres jours de la semaine).

Les points singuliers

Afin d'améliorer la sécurité des usagers et des agents, conformément à la recommandation R 437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés), le service déchets s'est engagé dans une vaste campagne de résolution des points singuliers (marches arrière, ponts ou rues interdits aux 3,5 tonnes, risques d'embourbement...). En 2015, 483 points noirs ont été recensés. Chaque point noir a été traité en concertation avec les habitants et les élus locaux, avec comme objectif de trouver des solutions afin de collecter au plus près des habitations. Fin 2017, 100 % des points noirs signalés étaient résolus ou en phase finale de résolution. Depuis, de nouveaux points non signalés en 2015 sont apparus et sont traités au fur et à mesure.

En 2024, 3 nouveaux points noirs sont apparus et ont été résolus dans l'année.

LE SUIVI TECHNIQUE DE LA COLLECTE

Le contrôle de la qualité

Lors de la collecte, il est demandé à OURRY de vérifier la qualité des flux avant chargement. Lorsque les poubelles présentées sont mal triées par l'habitant, le collecteur doit déposer un autocollant et signaler l'adresse au service déchets.

Ces refus sont ensuite récupérés et traités à la fin de chaque collecte : chaque foyer ayant eu un refus pour la 1^{ère} fois, reçoit un courrier ou la visite d'un agent environnement.

Les agents environnement ont saisi et communiqué aux communes, 6 306 refus de tri effectués par notre prestataire de collecte, soit une moyenne de 25 refus / jour.

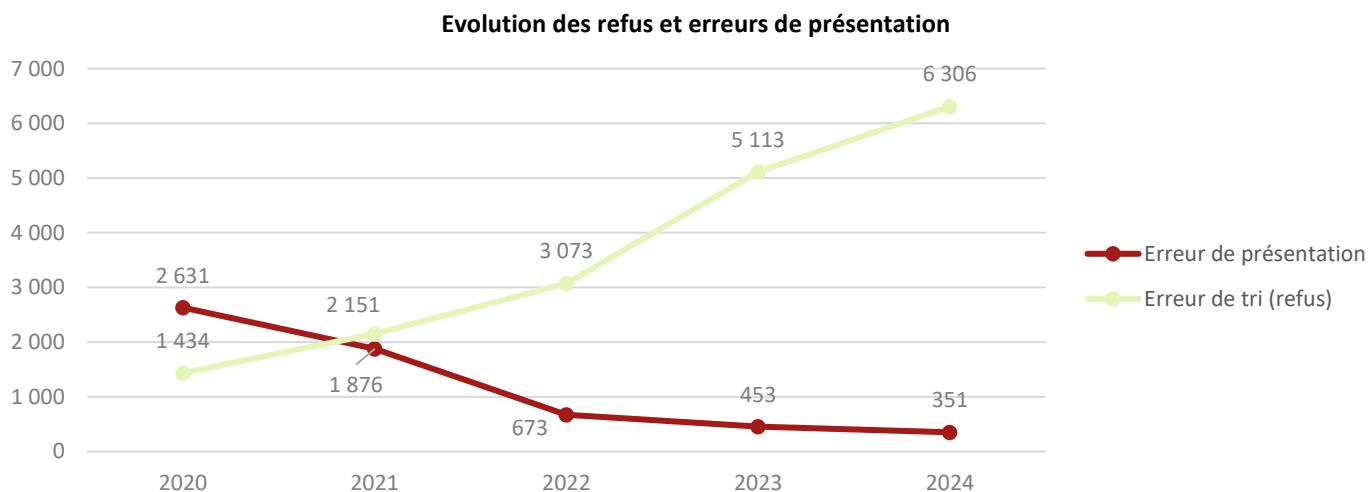
Refus de tri	Erreurs de semaine de présentation
6 306	351

351 refus pour erreur de semaine de présentation (entre les ordures ménagères et les emballages) ont également été apposés.

Le nombre de refus pour erreur de présentation baisse depuis 2020, ce qui semblerait indiquer une meilleure assimilation de l'alternance des semaines de collecte.

A contrario, le nombre de refus dû à des erreurs de tri augmente fortement : c'est le résultat principalement de deux actions :

- la demande au collecteur d'être plus vigilant sur la qualité du tri
- une augmentation de la mauvaise volonté des usagers (méfiance de plus en plus importante vis-à-vis du système, « ras le bol » généralisé du respect des règles...) qui impacte fortement la qualité du tri et qui est constaté partout au niveau national.



L'extranet

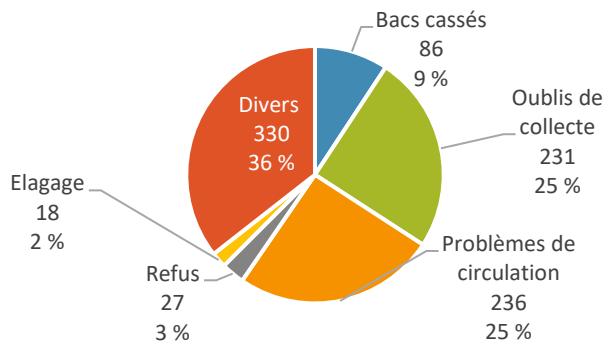
SYSOCO est l'extranet qui permet d'être en relation constante avec le prestataire de collecte. Il permet de signaler aux deux parties les incidents rencontrés lors de la collecte (problèmes constatés par les agents, les élus, les habitants ou les rippers).

Ce logiciel permet d'archiver et de conserver tous ces incidents et d'être plus réactif dans nos relations avec le prestataire.

Les agents environnement ont traité et résolu 928 incidents répertoriés dans SYSOCO, se décomposant ainsi :

Composition

Bacs cassés	86
Oublis de collecte	231
Problèmes de circulation	236
Refus	27
Elagages	18
Divers	330
TOTAL	928



Chaque réclamation entraîne une procédure afin de résoudre le problème (RDV téléphonique ou sur place avec les habitants concernés, courrier en recommandé au prestataire, réunion avec les élus, mails aux mairies...).

Les élagages

La collecte est quelque fois compromise par la végétation.

En 2024, 19 élagages ont été recensés par le collecteur et signalés aux communes dont c'est la compétence. 19 ont été réalisés par les communes ou les propriétaires privés.

Evolution des tonnages

Evolution des tonnages

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OMR	5 629	4 101	3 938	3 950	3 819	3 541	3 305
Biodéchets	2 644	2 940	3 341	3 346	3 124	3 072	2 881
Emballages, papier et verre		3 493	3 498	3 601	3 637	3 583	3 483

Evolution des ratios

Ratio kg/hab./an

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population	35 461	35 078	34 585	34 228	33 941	33 770	33 640
OMR	159	117	113	115	113	105	98
Biodéchets	74	84	97	98	92	91	86
Emballages, papier et verre	92	99	101	105	107	106	104

Les pénalités au collecteur

La Communauté de communes Puisaye Forterre a appliqué cette année trois pénalités au collecteur, conformément au cahier des charges du marché.

Mois	Prestataire	Motifs de la pénalité	Montant € HT
Janvier 2024	Ourry	« Non respect d'une clause du contrat »	900 €
Novembre 2024	Ourry	« Comportements des agents non conformes mettant en péril l'intégralité des installations »	1 500 €
Novembre 2024	Ourry	« Défaut d'enlèvement (oubli de collecte) »	1 000 €

Les caractérisations des ordures ménagères

La CCPF a effectué deux caractérisations de 500 kg chacune des ordures ménagères : en janvier sur le secteur de Courson / Fouronnes / Fontenay sous Fouronnes et en avril sur le secteur de Toucy.

Catégories	%
Déchets putrescibles	
Biodechets *	11
Produit alimentaire non consommé *	6
Autres *	0,17
Déchets de jardin *	0,36
Papiers *	11
Cartons *	4
Plastiques	
Sacs et films plastiques *	4
Bouteilles et flacons *	0,5
Autres emballages *	2,5
Sacs poubelles	3
Autres	1

Catégories	%
Verre *	2
Métaux (emballages) *	2
Métaux non recyclables *	1
Textiles *	4
Textiles sanitaires	14
Textiles sanitaires fraction hygiénique	10
Combustibles non classés (cagettes ...)	7
Incombustibles non classés (gravats, pierre, litières ...)	5
Déchets spéciaux *	0,5
Composites (plusieurs matériaux)	2
Fines (< 8mm)	9

* Part des déchets valorisables : 49 %

Les caractérisations confirment les analyses précédentes : les bacs à biodéchets sont utilisés pour les déchets verts et les biodéchets sont encore beaucoup déposés dans les ordures ménagères (11 %).

Néanmoins, la CCPF obtient tout de même de très bons résultats : en effet, d'après le dernier Modecom de l'Ademe, les ordures ménagères contiennent encore un tiers de déchets organiques valorisables.

On constate également qu'il est plus difficile pour les usagers de trier le papier qui est encore en apport volontaire : ils représentent près de 11 % des ordures ménagères.

LES INCIDENTS

Les accidents

Quatre accidents de la route ont eu lieu en 2024 avec les camions de collecte qui se sont renversés dans le fossé. Un camion de collecte a également endommagé le portail de la maison de retraite de Toucy.

Le climat

En raison des conditions météorologiques (neige), la collecte des ordures ménagères et des biodéchets a été suspendue le jeudi 21 novembre et reportée au samedi suivant.

LA COLLECTE EN APPOINT VOLONTAIRE

LE PARC DES POINTS D'APPOINT VOLONTAIRE (PAV)

123 points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire soit 1 point pour 273 habitants en moyenne (1 pour 500 pour la moyenne nationale).

Suite au passage en porte-à-porte des emballages, les colonnes à emballages ont été enlevées des points recyclage. N'ont été laissées que les colonnes à emballages en déchetteries, celles des PAV semi enterrées et celles collectées à la demande chez certains prestataires (prestation payante).

	Nbre de col. emballages	Nbre de col. verre	Nbre de col. papier	TOTAL
Chez les professionnels	4	12	1	17
En libre accès	27	203	132	362

EXPLOITATION DES PAV

PAV	Collecte	Centre de tri	Dépenses	Recettes
Verre	Gachon Mineris	Non	Collecte	Vente du verre + soutien Citéo
Emballages	Gachon Mineris	Oui	Collecte et tri	Vente des emballages + soutien Citéo
Papier	Gachon Mineris	Oui	Collecte et tri	Vente du papier + soutien Citéo

Gachon / Minéris		
Emballages	Verre	Papier
<p>Marché de 4 ans. Début au 04 mars 2019. Fin au 03 mars 2023. Prolongation jusqu'au 03/03/2027. Date d'échéance maximum : 03/03/2027</p> <p>1 chauffeur + 1 remplaçant 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 178 km parcourus en moy. / tournée 1 tournée / semaine 9 277 km parcourus 4 082 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 44 l /100 km</p>	<p>Marché de 14 mois. Début au 02/01/2022. Fin au 03 mars 2023. Prolongation jusqu'au 03/03/2027. Date d'échéance maximum : 03/03/2027</p> <p>1 chauffeur + 1 remplaçant 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 322 km parcourus en moy. / tournée 2 tournées / semaine 33 519 km parcourus 14 748 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 44 l /100 km</p>	<p>Marché de 4 ans. Début au 04 mars 2019. Fin au 03 mars 2023. Prolongation jusqu'au 03/03/2027. Date d'échéance maximum : 03/03/2027.</p> <p>1 chauffeur + 1 remplaçant 1 véhicule 1 encadrant 1 assistante d'exploitation 276 km parcourus en moy. / tournée 1 tournée / semaine 14 346 km parcourus 6 312 litres de gazole Consommation moy. de diesel : 44 l /100 km</p>

Les débords de l'été

L'été est toujours une période délicate pour la collecte des PAV qui est tributaire de nombreux facteurs difficiles à prévoir à l'avance : météo, période de canicule, fréquentation touristique...

Pourtant, les fréquences de collecte sont densifiées chaque été.

En 2024, 2 débords des colonnes à emballages ont été signalés, 20 débords de colonnes à papier et 38 débords de colonnes à verre.

Changement de colonne



L'armature d'une des colonnes à verre du point de recyclage situé à La Poste à Toucy a cassé au moment de la levée. En l'état celle-ci ne pouvait plus être vidée, ni collectée. Axan TP est intervenu afin de rapatrier la colonne à Ronchères pour un montant de 996 € TTC.

Nettoyage des colonnes

Une campagne de nettoyage des colonnes a été effectuée en juin 2024.

329 colonnes ont été lavées (21 emballages, 122 papiers et 186 verre) pour un montant de : 16 897 € TTC.



EVOLUTION DE LA COLLECTE SELECTIVE

LES QUANTITES TRAITEES

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Verre	Tonnage	1 840	1 756	1 879	1 913	1 876	1 835	1 823	Total emballages 1 365
Papier		765	824	581	496	453	392	295	
Plastique		210	353	436	507	446	496	470	
Métal		126	143	132	159	181	131	141	
Brique et cartonnette		328	397	470	526	681	729	754	

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Verre	Kg/hab.	51.89	50.06	54.33	55.88	55.28	54.33	54.19	Total emballages 40.56
Papier		21.57	23.49	16.79	14.49	13.34	11.60	8.76	
Plastique		5.92	10.06	12.60	14.81	13.13	14.68	13.97	
Métal		3.55	4.07	3.82	4.64	5.34	3.87	4.19	
Brique et cartonnette		9.25	11.31	13.58	15.36	20.05	21.58	22.40	
Total matière (tonnes)		3 269	3 493	3 498	3 601	3 637	3 583	3 483	
Total matière (Kg/hab.)		92	99	101	105	107	106	104	

Les performances sont en baisse de 100 tonnes par rapport à 2023. Les emballages ont augmenté de 9 tonnes, le verre a légèrement diminué (-12 tonnes) et le papier continue sa chute (97 tonnes en moins).

Le « gros de magasin »

La COVED fait bénéficier chaque année les collectivités clientes de son centre de tri, d'un apport en « gros de magasin » (emballages carton). En 2024, 24.5 tonnes de « gros de magasin » ont été attribuées à la CCPF, soutenu par Citéo ainsi :

- 70 % en soutien papier à 80 € la tonne soit 17.15 tonnes pour un montant de reprise de 1 372 €
- 30 % en soutien emballages soit 7.35 tonnes à 100 € la tonne pour un montant de reprise de 735 €.

LES PERFORMANCES

Ratio en kg/hab./an

	Moyenne nationale (AV et PAP) 2023	Région BFC 2022	Yonne 2022	CC Puisaye Forterre 2024
Emballages	23	29	29	41
dont plastique	6	7	9	14
Verre	35	41	40	54
Papier	14.5	21	16	9
TOTAL	72.5	91	85	104

En région Bourgogne Franche Comté, les habitants sont particulièrement performants en matière de tri et de recyclage avec 26 % de plus que la moyenne nationale.

La région se situe en 3^{ème} position au classement régional après la Bretagne (106 kg/an/hab.) et les Pays de la Loire (98 kg/an/hab.).

La Communauté de communes réalise des performances supérieures à ses voisins icaunais.

La baisse nationale des tonnages papiers collectés constatée depuis quelques années se confirme, notamment sur notre territoire.

LES CARACTERISATIONS

Les caractérisations et les refus au centre de tri

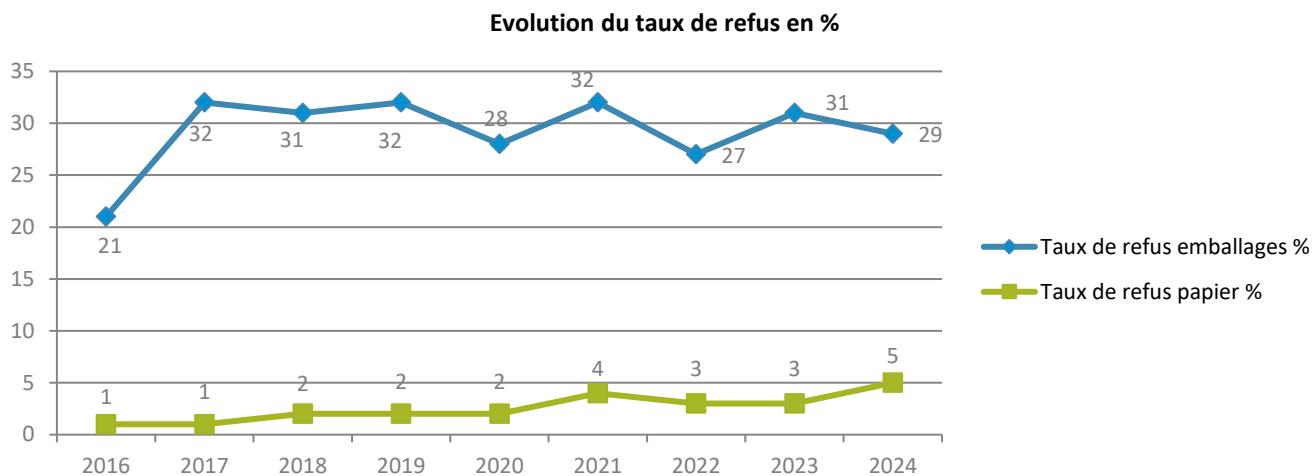
La caractérisation des déchets consiste à déterminer la composition d'un gisement de déchets donné. C'est une évaluation qualitative qui permet de connaître la composition exacte des emballages déposés dans les sacs jaunes et les points d'apport volontaire. Ces caractérisations sont réalisées sur une 1/2 journée au centre de tri de la COVED à Ormoy, en présence d'un agent du service déchets.

En 2024, 16 caractérisations pour les emballages et 12 pour les papiers ont été réalisées. A chaque caractérisation, le centre de tri donne ainsi le pourcentage d'erreurs de tri (taux de refus) présent dans les gisements.

Ces refus sont essentiellement dus à la présence de verre, d'erreurs de tri sur le plastique et de la présence d'ordures ménagères.

Le taux de refus sur les emballages est de 29 %. Bien qu'important, il reste inférieur à la moyenne nationale avoisinant les 35 % à dispositif de collecte similaire.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de refus emballages %	31	32	28	32	27	31	29
Taux de refus papier %	2	2	2	4	3	3	5



La moyenne nationale en termes de refus sur le flux des emballages est de 12 kg/an et par habitant. Le territoire est légèrement en dessous avec une moyenne de 11,78 kg par an et par habitant.

LA VALORISATION DES RECYCLABLES

Les déchets recyclables en mélange sont triés avant d'être recyclés.

La Communauté de communes a confié le tri de son flux emballages et papiers à la société COVED dans le cadre d'un marché de prestations de service. Située à Ormoy, elle trie les emballages et les papiers mais également les déchets d'autres collectivités pour une capacité annuelle maximum de 40 000 tonnes.

En 2024, le centre de tri a accueilli 37 404 tonnes d'emballages et 1 262 tonnes de papiers des collectivités.

L'apport au centre de tri de la CCPF est de 1 928 tonnes d'emballages et 520 tonnes de papiers avant tri soit 2 448 tonnes. Ce chiffre est en augmentation de + 4.15 % pour les emballages et - 6.98 % pour le papier par rapport à 2023.

Parmi les emballages et les papiers collectés dans les points recyclage, sont détectés des déchets indésirables liés aux erreurs de tri. Ces refus de tri sont transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération) à Beaune : ils sont préparés de façon à permettre une valorisation énergétique performante en chaleur et/ou en électricité, en substitution d'énergie fossile.

La collecte, le tri et le conditionnement sont à la charge de la Communauté de communes. Le transport des produits depuis le centre de tri incombe aux filières qui procèdent par conséquent aux enlèvements.

Le verre, quant à lui, est directement dirigé vers l'usine de recyclage Solover située à Champforgeuil.

Les emballages triés sont orientés vers les filières de recyclage agréées pour être transformés en matières premières secondaires, entrant dans la fabrication de nouveaux produits.

Matériaux	Repreneurs
Les emballages en plastique / L'aluminium / Les briques alimentaires et cartonnettes	EPR (jusqu'au 30/06/2024)
L'aluminium	Acteco Recycling au 1 ^{er} /07/2024
Les briques alimentaires	PAPREC au 1 ^{er} /07/2024
Les emballages en plastique et cartonnettes	EPR au 1 ^{er} /07/2024
L'acier	Arcelor Mittal
Les journaux – magazines	Norske Skog jusqu'au 30/09/2024 SUEZ au 1 ^{er} /10/2024
Le verre	Vérallia

Groupement de commande – vente de matériaux

Les contrats de vente des matériaux recyclés (emballages, papiers et verre) arrivant à leur terme, un groupement de commande a été constitué avec l'ensemble des collectivités de l'Yonne à l'exception de la CC de Serein et Armance, la CC de l'agglomération Migennoise et la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Ce groupement de commande a permis de négocier des tarifs plus avantageux pour la plupart des matériaux.

Repreneurs	Matières	Dernier prix de reprise (€) avant nouveau repreneur	Prix reprise (€) au 1 ^{er} /07 (démarrage du marché)
Arcelor Mittal	Acier	208,78	206,89
Acteco Recycling	Aluminium	858,89	850,64
Verallia	verre	40,36	35,71
Paprec	ELA	10	15
EPR	PCNC	70,5	104,5
	PE PP PS	52	54
	PET clair	170	515
	PET foncé	49	99
	Films	0	0
Suez	Papier	104,5	150

Nouveau barème Citéo

Le barème F de Citéo s'est terminé au 31/12/23.

L'Etat a imposé à tous les éco-organismes de la filière de produire un contrat type unique.

Pour cela, un organisme coordonnateur a été nommé et en attendant cette production, Citéo a été réagrégé pour un an.

Celui-ci est toujours axé sur la performance et tant que la CCPF obtiendra de bons résultats en termes de quantité de tri, le barème restera favorable à la collectivité.

LES DECHETTERIES



Nombre de déchetteries : 9

Exploitation haut de quai (gardiennage) : CCPF

Enlèvement des bennes : Bourgogne Recyclage / CCPF

Accueil des déchets dangereux des ménages : oui

Accès des professionnels : oui

Carte magnétique : oui

Une déchetterie pour 4 161 habitants (*moyenne nationale : 1 pour 14 000 hab. et 1 pour 10 000 hab. en rural*).

POPULATION DESSERVIE

Collectivités ayant accès aux déchetteries	Population desservie
Communauté de communes de Puisaye-Forterre	33 640
Entrain sur Nohain	736
La Ferté Loupière	536
Lindry	1 354
Le Val d'Ocre	556
Merry la Vallée	364
Saint Maurice le Vieil	372
Saint Maurice Thizouaille	251
Sommecaise	379
TOTAL	38 188

La mise en réseau des déchetteries

Depuis 2014, le territoire est équipé de cartes ce qui permet aux habitants de se rendre sur la déchetterie de leur choix.

En 2024, 1 667 cartes ont été envoyées aux domiciles des usagers n'en n'ayant pas encore fait la demande.

239 cartes ont été perdues par les habitants et renouvelées. Cette prestation est facturée 10 euros.

Evolution des demandes de cartes de déchetterie



Des conventions ont été signées afin d'accueillir les communes limitrophes : Entrain sur Nohain, La Ferté Loupière, Lindry, Le Val d'Ocre, Merry la Vallée, Saint Maurice le Vieil, Saint Maurice Thizouaille et Sommecaise.

En contrepartie, elles reversent une participation au coût de fonctionnement au prorata du nombre d'habitants.

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre a également conventionné avec :

- la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne afin que les habitants d'Andryes aient accès à la déchetterie de Coulanges / Yonne.
- la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin que les habitants de Coulangeron aient accès à la déchetterie de Gy l'Évêque.

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ayant décidé de fermer la déchetterie de Val de Mercy le 1^{er} avril 2024, la convention initialement signée afin que les communes de Charentenay, Coulangeron, Migé, Mouffy et Val de Mercy aient accès à cet équipement est caduque.

La CCPF a délibéré dès le 08/07/2024 pour reprendre cette déchetterie afin de l'exploiter au bénéfice des usagers. Au 31/12/2024, la CCPF était toujours en attente d'une délibération de la part de La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois afin de céder cet équipement.

LES TONNAGES DE L'ENSEMBLE DES DECHETTERIES

Type de déchets	Tonnage
Encombrants	2 596.36
Bois	1 301.88
Cartons	499.18
Ferraille	740.86
Déchets verts	2 736,40*
Gravats	2 734.18
DEEE	535.4*
Mobilier	940.82
Placoplâtre	257.84*
Total : 12 769.9 tonnes	

*Record battu, toutes les années confondues.

Au total, 4 611 bennes ou enlèvements de matériaux ont été effectués sur les déchetteries.

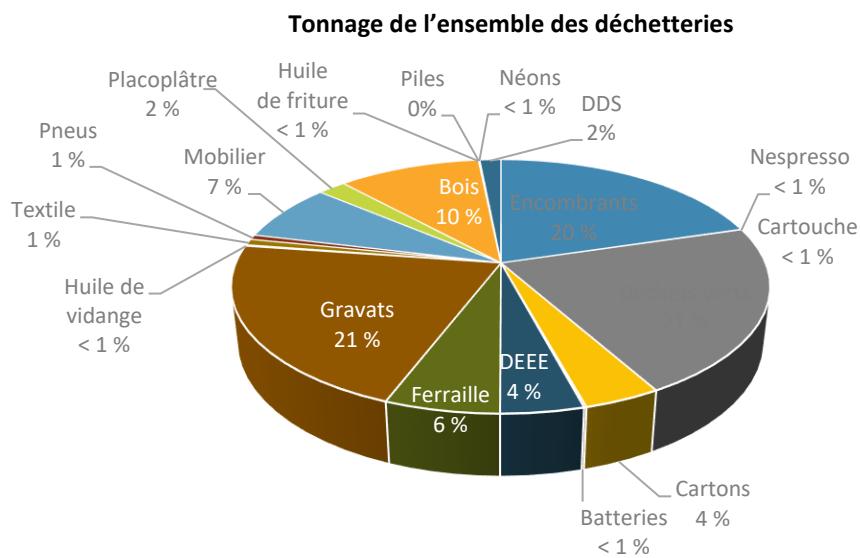
Les tonnages ont progressé de 669.16 tonnes soit +5.58 %.

L'augmentation du tonnage est principalement dû à l'augmentation des déchets verts qui atteignent un niveau jamais atteint de 2 736,40 tonnes soit + 494.92 tonnes (+ 22.08 %) par rapport au précédent record qui datait de 2023.

Les mauvaises conditions climatiques des deux dernières années (pluie et vent) expliquent en partie cette augmentation.

Les DEEE continuent leur progression avec + 535.40 tonnes (+ 3 % par rapport au record de 2023) soit environ 14 kg par personne. Ecologic estime que chaque habitant vivant en appartement possèderait 73 kg de DEEE et 118 kg en pavillonnaire.

Les lampes et néons atteignent également un record de collecte avec + 3.6 tonnes soit 2.56 % d'augmentation ainsi que le placoplâtre avec + 257.84 tonnes (+4.90 %) ainsi que les produits dangereux avec + 193.88 tonnes et une progression de + 7 %.



La fréquentation

La fréquentation est très variable en fonction de la saison (été - hiver), de la présence des résidents secondaires ou encore de la météo (froid et pluie, canicule ou température clémente).

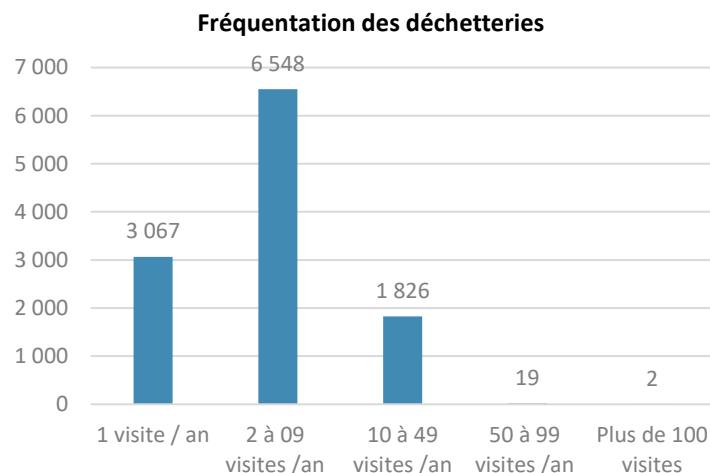
En moyenne, 1 856 kg de déchets sont réceptionnés par heure d'ouverture.

La moyenne annuelle est de 9 visiteurs par heure sur l'année.

La fréquentation totale en 2024 est de 62 676 passages.

11 462 usagers (particuliers et professionnels), soit 44 % sont venus en déchetteries au moins une fois en 2024.

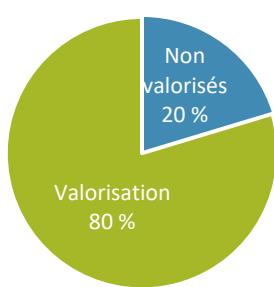
- 3 067 sont venus 1 fois
- 6 548 sont venus de 2 à 9 fois
- 1 826 sont venus de 10 à 49 fois
- 19 sont venus de 50 à 99 fois
- 2 sont venus plus de 100 fois



56 % des usagers n'ont pas fréquenté les déchetteries en 2024.

LES APPORTS EN DECHETTERIE PAR TYPE DE DECHETS

La part de valorisation des déchets de déchetteries



EN CHIFFRES...

2 825 tonnes de déchets (24 % du gisement) rapportent directement une recette à la Communauté de communes (mobilier, DEEE, cartons, ferraille, batterie, métaux précieux...) soit une hausse de 36 tonnes par rapport à 2023.

1 830 tonnes sont collectées et traitées par des éco-organismes.

80 % des matériaux collectés partent dans des filières de valorisation.

LES FILIERES

Les déchets issus des déchetteries sont évacués comme suit afin d'être valorisés ou traités spécifiquement.

Matière	Prestataire
Déchets verts	CCPF en régie et Yonne Recyclage
Gravats	CCPF en régie et Yonne Recyclage
Encombrants	CCPF en régie et Yonne Recyclage
Bois	Yonne Recyclage
Métaux	Yonne Recyclage
Lampes usagées	Ecosystem
DEEE	Ecologic
Pneus	ALIAPUR
Piles	COREPILE

Matière	Prestataire
Cartouches	Printerre
Capsules Nespresso	Nespresso / COVED
Cartons	Yonne Recyclage
Déchets ménagers spéciaux	Récydis
Huiles de friture	Coll'Ect 89
Huiles de vidanges	Sevia/Cyclevia
Batteries	Yonne Recyclage
Vêtements	ReFashion
Mobilier	Yonne Recyclage

Travaux

Bungalow Saint Amand en Puisaye

Pour une meilleure isolation, le bungalow de la déchetterie de Saint Amand en Puisaye a été aménagé en ajoutant un bardage bois pour un montant de 19 909 € TTC.



Garde-corps

Des gardes corps ont été installés sur la déchetterie des Hauts de Forterre pour un montant de 9 098 € TTC.

Les nouveaux équipements

Cuves pour les huiles de vidanges

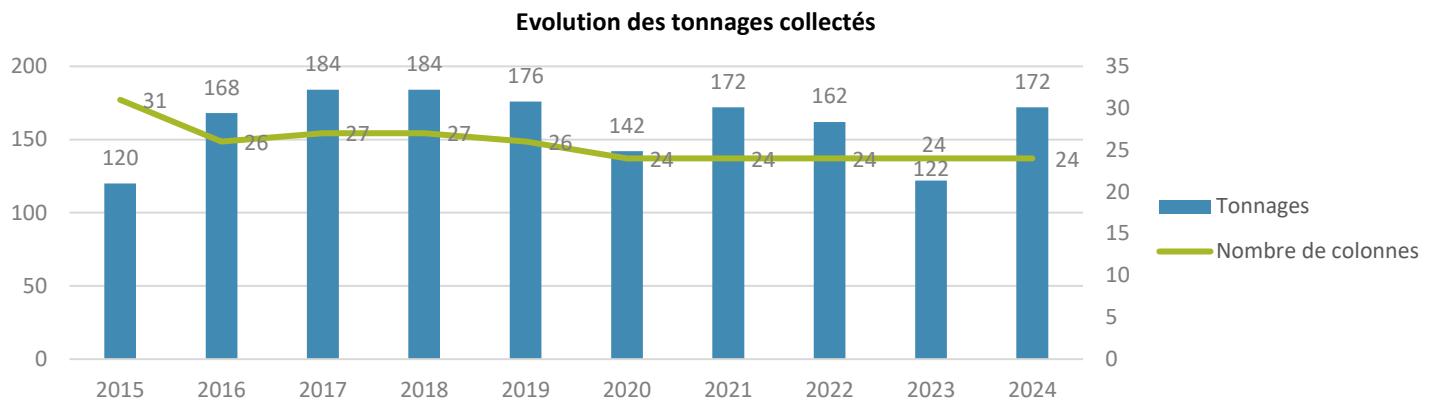
Suite aux premières installations en 2023, 4 cuves à huile de vidange et leurs abris ont été installés sur les déchetteries de Champcevrais, Etais la Sauvin, Saint Fargeau et Saint Sauveur en Puisaye pour un montant de 32 240 € TTC.

La collecte des textiles

172 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire (déchetteries et points d'apport volontaire), soit 4.5 kg par habitant. 73 tonnes ont été récupérées dans les 24 colonnes d'apport volontaire du territoire, 99 tonnes en déchetterie.

Après une baisse des tonnages en 2022 et 2023, le tonnage de textile est revenu au niveau de 2021.

Cette filière rencontre régulièrement des problèmes de collecte.



EFFRACTIONS ET RECUPERATION DES MATERIAUX

Bilan des effractions constatées	2021	2022	2023	2024
Intrusions sur les sites en dehors des heures d'ouvertures avec vandalisme / vol	19	22	18	10
Dépôts sauvages devant les déchetteries	20	21	15	15
Courriers aux usagers ne respectant pas les consignes des gardiens / le règlement intérieur	3	4	1	2
Départ de feu dans les bennes	0	1	0	1

De nombreuses mesures ont été mises en place (caméra, enlèvements réguliers des matériaux de valeur, signalement en gendarmerie...) pour lutter contre les incivilités et effractions au cours des années, sans baisse significative.

L'installation des caméras de surveillance semble porter ces fruits avec cette année pour la première fois, une baisse des intrusions. Malgré ces vols, la CCPF a collecté 16 tonnes de batteries.

SECURISATION DES DECHETTERIES

Vidéo surveillance

Des caméras ont été installées sur Champcevrais, Charny, Etais la Sauvin, Saint Amand en Puisaye, Saint Fargeau, Saint Sauveur en Puisaye et Molesmes. Les déchetteries de Toucy et de Pourrain étant déjà équipées. Les images peuvent être visionnées à distance par le service à Ronchères.

Ainsi, trois à quatre caméras sont installées par site et permettent une vue d'ensemble de la déchetterie.

Coût achat total 2024 du matériel : 36 351 € TTC.

Contrat de maintenance Syrphéo : 7 484 €/an pour l'ensemble des déchetteries.

Les caméras ont été déclarées auprès des organismes habilités (Préfecture de la Nièvre et de l'Yonne) et la signalétique nécessaire a été mise en place.

Les caméras sont utiles en cas de dégradation, de vandalisme, de dépôts sauvages, pour la sécurité des usagers et du personnel mais également afin de contrôler le travail des prestataires et vérifier le taux de remplissage des bennes.

LES INCIDENTS

Le climat

En raison des fortes chaleurs de l'été 2024, des aménagements d'horaires ont été effectués sur les déchetteries le lundi 12 août. Elles ont été ouvertes uniquement le matin de 8h à 12h.

En raison de fortes chutes de neige, les déchetteries ont été fermées du 21 au 23 novembre matin.



Caractérisations

La CCPF a effectué deux caractérisations sur des bennes d'encombrants en 2024 : en janvier une benne en provenance de la déchetterie de Pourrain et en avril sur une benne de la déchetterie de St Sauveur en Puisaye.

Catégories	%	Catégories	%	Catégories	%
Déchets putrescibles		Huisseries	8	Plastiques	
Déchets verts *	0.1	DEEE *	0.7	Films plastiques	2
Autres	0.3	Textiles *	5	Polystyrène	0.5
Papiers *	2	Combustibles non classés		Emballages plastiques *	0.2
Cartons *	2	Bois *	2	Plastiques rigides	8
Meubles *	0.11	Pneumatiques *	0.2	PVC	0.5
Verre		Sacs d'OMR *	4	Autres plastiques	1
Verre d'emballages	0.2	Sacs de bricolage (sans gravats)	7	Eléments fins (inférieurs à 100 mm)	14
Autre verre	1	Autres combustibles	31	Métaux *	2
Literie *	0.2	Déchets ménagers spéciaux *	0.3	Incombustibles non classés *	8
* Part des indésirables ou valorisables : 26.8 %					

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

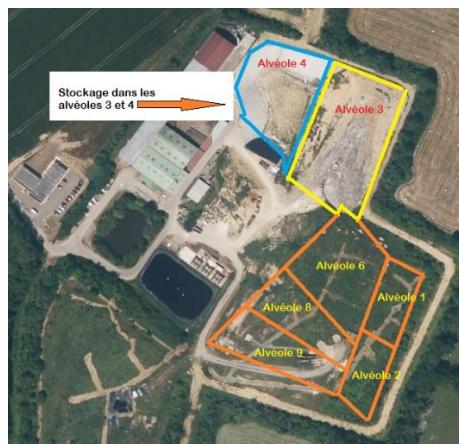
L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND)

	17.09.1987	Création du site
	1 ha / 8,29 ha	Surface exploitable / Surface totale
	2 000 m ²	Surface moyenne d'une alvéole
	17 à 21 m	Epaisseur d'une alvéole
	2 à 3 ans.....	Temps de remplissage d'une alvéole
	15 000 tonnes	Tonnage de déchets autorisés / an
	<ul style="list-style-type: none"> - Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) - Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation jusqu'en juillet 2029. - 73 bennes de déchets / semaine : 34 camions OM/biodéchets, 35 camions pour les déchetteries, 1 camions de refus, 2 camions de refus de compost et 1 camion d'apport volontaire (emballages). 	



L'exploitation

La zone d'exploitation ouverte est maintenue à moins de 1 500 m². Le plan topographique réalisé par la société GEOMEXPERT en octobre 2024 représente l'ensemble du site de Ronchères en exploitation et post exploitation.



Le site de Ronchères est autorisé à stocker un tonnage annuel de déchets de 15 000 t.

En 2024 l'ISDND a accueilli et traité 6 945 t de déchets ultimes soumis à TGAP.

L'exploitation s'est déroulée sur les alvéoles 3 et 4 du casier 2.

Les services de la DREAL ont autorisé l'exploitation de l'alvéole 4 le 2 août 2024.



La zone d'exploitation ouverte de l'alvéole 3 a été maintenue à moins de 1 500 m² tout au long de l'année. Le démarrage de l'alvéole 4 a nécessité une zone ouverte d'environ 2 000 m² afin de garantir une hauteur de déchets d'au moins 1.5 m pour que le compacteur ne détériore pas la bâche.

En décembre la surface a été réduite à environ 1 200 m².

525 m³ de terre ont été utilisés pour le merlonage et les couvertures temporaires. La terre utilisée est celle extraite du site lors du terrassement des alvéoles.

Les travaux sur le site

De nombreux travaux ont été réalisés cette année sur le site.

Curage des fossés

En mars, le curage des fossés extérieur au site a été effectué à l'aide d'une minipelle. Cela consiste à retirer les sédiments qui se sont accumulés par décantation sous l'eau ainsi que les branches d'arbres qui sont tombées dans le fossé.



Plantation d'arbres

Le long de la voie d'accès au site, 22 arbres d'environ 2 m de hauteur ont été plantés.



Réhausse du quai de l'alvéole 3

Le quai de déchargeage de l'alvéole 3 a été remonté pour que les camions puissent vider dans les meilleures conditions. Les travaux ont nécessité l'intervention d'engins de terrassement et l'apport de matériaux. En priorité des gravats issus de déchetteries ont été valorisés pour effectuer le soubassement et la voirie.

Coûts des travaux :
Nom Entreprise : Axan TP
Montant : 4 954 € TTC

Mise en place de bordures de trottoir

Pour améliorer la circulation des eaux et délimiter correctement les voies d'accès, des bordures en béton ont été mises en place le long de la voirie.

Coûts des travaux :
Nom Entreprise : Axan TP
Montant : 6 935 € TTC



Agrandissement de l'aire de stockage des bacs

La plateforme a été agrandie de 250 m². Au mois de juillet la société Axan TP a réalisé le soubassement de la plateforme.

Coûts des travaux :
Montant : 15 607 € TTC.

Mise en place de fossés périphériques de l'alvéole 4

La création de la nouvelle alvéole a nécessité une modification du réseau d'eau de ruissellement interne, la périphérie de l'alvéole a été raccordée au réseau existant. Les travaux ont été réalisés en juillet par la société Axan TP.

Coûts des travaux :
Montant : 15 620 € TTC.

Création du quai de l'alvéole 4

Le terrassement du quai de l'alvéole 4 a été réalisé début août par la société Axan TP. Des gravats de déchetteries ont été valorisés en sous-couche pour stabiliser le quai.

Coûts des travaux :
Montant : 8 200 € TTC.

Mise en place des enrobés

En octobre la société Colas a refait les enrobés d'une partie du site : la voirie allant du pont bascule à la sortie du site, une partie de la zone de compostage ainsi que la plateforme réalisée en mars.

Coûts des travaux :
Montant : 92 342 € TTC.



Les tarifs

Evolution du montant de la TGAP de 2019 à 2024

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est une taxe gouvernementale. Elle a été mise en place en 1999 et a pour objectif d'encourager les producteurs d'activités dites « polluantes » à réduire leur empreinte environnementale. Elle s'inscrit dans un projet de loi de gestion des déchets et fait partie de la fiscalité déchets. Cette taxe a pour but d'améliorer le tri, le recyclage et la seconde vie des déchets et de réduire le volume de déchets stockés ou incinérés.

La Communauté de communes en tant qu'exploitant d'un centre d'enfouissement est concernée par la TGAP. En 2024, chaque tonne de déchets non dangereux envoyée en stockage est majorée de 7 € par rapport à 2023. Pour une tonne de déchets enfouis la TGAP est de 59 €. La hausse des taux est prévue tous les ans, jusqu'en 2025.



Les prestations d'enfouissement des déchets sont facturées sur la base du tarif voté par le Conseil communautaire soit 57 € net la tonne auquel s'ajoute la TGAP de 59 €.

En 2024, 1 133 tonnes ont été acceptées en dehors de la collecte (refus de tri, entreprises, refus de compostage, autres collectivités...).

Inspection de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

La DREAL a réalisé un contrôle du site en avril 2024.

L'inspection a porté sur :

- Le contrôle incendie
- La conformité des travaux d'étanchéité de l'alvéole 4

Des compléments d'information ont été demandés concernant :

- La correspondance à la perméabilité à 10-9m/s sur au moins 1m d'épaisseur au niveau des jonctions entre les zones traitées.
- La justification que le sondage SC4 est bien représentatif de la perméabilité de la BSP de l'alvéole 4.
- L'étanchéité des barrières actives et passives n'est pas impactée par le passage du collecteur allant de l'alvéole au puits de lixiviats extérieur.
- Une note précisant la résistance à l'écrasement des drains.
- La localisation des extincteurs sur un plan.

Une non-conformité a été relevée :

- La ronde de sécurité quotidienne n'est pas mise en place au moins deux heures après la réception du dernier déchet.

Les informations demandées ont été transmises à la DREAL et une ronde quotidienne a été mise en place.

La DREAL n'a pas relevé de manquement majeur dans l'exploitation.

Commission de suivi du site (CSS)

Les commissions de suivi de site (CSS) ont été créées par le décret du 7 février 2012. Elles succèdent aux Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) ainsi qu'aux Commissions Locales d'Information et de Suivi (CLIS) relatives aux installations Seveso et aux installations de traitement de déchets.

Les CSS constituent un cadre d'échange et d'information notamment sur la gestion des risques liés aux installations et l'évolution de la réglementation.

Ces commissions sont composées de 5 collèges : administration de l'État, élus des collectivités territoriales ou EPCI, riverains des installations ou association de protection de l'environnement, exploitants de l'installation et salariés de l'installation.

Ces commissions se réunissent au moins une fois par an et les comptes rendus, après validation, sont consultables au Bureau des Procédures Environnementales à la Préfecture.

La CSS s'est réunie le 29 avril 2024 à Auxerre.

Ont été présentés et détaillés :

- L'organisation de la Communauté de communes
- Les données d'exploitation
- La responsabilité environnementale
- Les inspections DREAL
- Les aménagements durables
- Le management des risques
- La gestion de l'impact olfactif
- La communication
- Les perspectives 2025

Qualité de l'air

Les plaintes d'odeurs et le réseau nez

Pas de plainte d'enregistrée concernant les odeurs, seulement des remontées d'informations liées au réseau Nez.

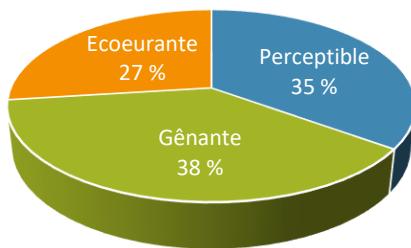
Pour limiter les éventuelles nuisances olfactives, plusieurs actions ont été mises en place :

- une petite zone ouverte d'exploitation.
- une couverture des déchets avec des matériaux inertes ou des refus de compostage en fin de semaine et lorsque les chaleurs sont trop importantes.

En 2024, le réseau Nez a signalé 26 remontées d'informations (7 personnes référencées dans l'application). Les ressentis ont été localisés tout autour du site aussi bien dans les bois et chemins qu'à proximité des habitations.

Le relevé des ressentis est divisé en 3 niveaux : les odeurs perceptibles, les odeurs gênantes, les odeurs éœurantes.

Répartition des ressentis 2024



Comme l'année précédente, la majorité des ressentis était caractérisée de « *gênante* » à 38 %.

La part des remontées dites « *perceptibles* » a diminué de 7 % néanmoins les odeurs qualifiées « *d'éœurantes* » ont progressé de 4 % par rapport à 2023.

Traitements des biogaz

Le biogaz est le gaz produit naturellement par la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène. Cette fermentation appelée aussi méthanisation se produit naturellement (dans les marais) ou spontanément dans les installations de stockage recevant des déchets organiques (résidus de repas...). Le biogaz est un mélange composé essentiellement de méthane (CH4) et de dioxyde de carbone (CO2).

Les mesures de biogaz sont effectuées mensuellement par un agent de la collectivité. Le réseau est réglé en conséquence.

Une analyse a été réalisée par la société APAVE sur les rejets gazeux dans l'atmosphère des gaz de combustion en sortie de chaudière. Cette analyse met en évidence une teneur en monoxyde de carbone (CO) supérieure au seuil d'émission. L'entretien et le réglage de la chaudière ont été réalisés directement après le prélèvement.

Une autre analyse, en sortie de module a été réalisée par la société EUROPOLL pour l'U.T.L. Les analyses sont conformes mais révèlent une concentration d'ammoniac supérieure aux mesures habituelles de 1mg/Nm³. En 2024, 180 381 m³ de biogaz ont été traités sur le site.

Gestion des eaux

Les eaux de ruissellement

Le site est ceinturé de fossés internes qui permettent de récupérer les eaux de pluie qui ruissellent des zones en post-exploitation et des voiries. Ces eaux sont dirigées vers le bassin d'eaux pluviales. Il n'y a pas de rejet en milieu naturel car les eaux sont réinjectées dans l'unité de compostage et servent au bon déroulement du processus. Cette eau est également utilisée pour l'arrosage des végétaux ainsi que le nettoyage de la voirie.

Conformément à la demande de la DREAL, le service déchets réalise quatre analyses par an des bassins d'eaux de ruissellement. En 2024, les analyses ont été effectuées en mars, juin, octobre et décembre.

Les analyses sont conformes et ne montrent aucun élément particulier mis à part le carbone organique total (COT) qui a dépassé très sensiblement la valeur seuil au mois de juin (9.1 mg/L pour une valeur seuil de 8.5 mg/L) et la DBO (demande biochimique en oxygène) en janvier (34mg d'O₂/L pour une valeur seuil de 30mg O₂/L).

Le pH est surveillé car des variations peuvent indiquer des apports polluants ou des changements dans l'écosystème. Le dépassement du pH en juin est probablement lié à une activité photosynthétique accrue dans le bassin de ruissellement. Une température élevée ainsi qu'une forte isolation vont accentuer la photosynthèse des algues dans les milieux humides ce qui favorise l'augmentation du pH (consommation de CO₂). Aucun élément ne relie directement ce pic aux activités du site d'enfouissement.

La DBO mesure la quantité de matière organique biodégradable présente dans l'eau. Une valeur élevée peut indiquer une pollution organique. En janvier les températures basses réduisent l'activité bactérienne, cela peut ralentir les processus d'autoépuration. Le dépassement de DBO pourrait être amplifié par les conditions hivernales (pluviométrie importante et faible température).

Les analyses qui ont suivi ont permis de constater que ces deux paramètres sont revenus à la normale. Aucun rejet d'eau en milieu naturel n'a été effectué.

Les eaux souterraines

Les piézomètres sont des tubes qui permettent, depuis la surface, d'accéder à l'eau d'une nappe phréatique. Ils permettent d'en relever le niveau à l'aide d'une sonde et de réaliser des prélèvements d'eau de la nappe dans le but d'en analyser les composants. Conformément à l'arrêté préfectoral, le réseau de contrôle des eaux souterraines est constitué de 5 piézomètres répartis autour du site. En 2024, des relevés semestriels du niveau d'eau des piézomètres ont été effectués.

En 2024 la hauteur de la nappe est sensiblement remontée.

Conformément à l'arrêté préfectoral, le laboratoire EUROFINS a réalisé deux analyses semestrielles des 5 piézomètres.

Il apparaît, sur le piézomètre B en aval, lors de l'analyse du mois de mars, une augmentation des métaux (arsenic, chrome, cuivre, fer, nickel, plomb et zinc). Ces paramètres reviennent à la normale lors de l'analyse du mois d'octobre. Malgré l'augmentation éphémère de la quantité de ces métaux, la conductivité de l'eau est restée constante et faible ce qui écarte la présence éventuelle de lixiviats dans la nappe. La quantité en hausse de métaux peut être la conséquence d'une ouverture « brutale » du bouchon du piézomètre.

L'augmentation des organohalogénés absorbables (AOX) est en hausse pour l'analyse de mars sur le piézomètre C en amont, cette valeur est revenue à la normale à l'analyse suivante. Les AOX, sont des substances chimiques qu'on retrouve parfois dans l'eau ou les sols. Elles sont fabriquées par l'humain, souvent utilisées dans les pesticides, les produits de nettoyage, ou les traitements de l'eau. Ce sont des molécules qui contiennent du chlore, du brome ou de l'iode, des éléments qu'on appelle halogènes. La présence d'AOX en amont du site peut avoir plusieurs origines (amendements agricoles, utilisation de fongicides...).

La production de lixiviats

Lors du stockage des déchets, sous l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle, les déchets produisent des jus appelés « lixiviats ». Riches en matière organique et en éléments traces, ces lixiviats ne peuvent être rejetés directement dans le milieu naturel et doivent être soigneusement collectés et traités. Les lixiviats du site sont captés et traités in-situ dans l'unité de valorisation.

La mesure de la hauteur des lixiviats dans les puits est mensuelle. L'entretien et la vérification du bon fonctionnement des pompes sont réalisés par les agents et la société Tech-Pompes bimestriellement. Un contrôle visuel du réseau est réalisé à minima mensuellement en interne. L'analyse des lixiviats est faite semestriellement.

Convention avec un exploitant agricole

Suite à l'achat du terrain pour le stockage des 130 000 m³ de terre excavée des prochaines alvéoles, il a été conventionné avec un exploitant agricole afin que celui-ci exploite l'espace non utilisé (1.87 ha) par la Communauté de communes pour un montant de 199.33 €.

Manœuvre inter CIS (centres d'incendie et de secours) sur l'ISDND

En septembre 2024, tous les centres d'incendie et de secours (CIS) de Puisaye, se sont retrouvés au centre d'enfouissement des déchets de la CCPF. La quarantaine de sapeurs-pompiers présents ont ainsi réalisé une simulation d'incendie avec propagation.



L'INSTALLATION DE DECHETS INERTES DE LAIN

La Communauté de communes possède une installation de déchets inertes à Lain, soumise à une autorisation préfectorale en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement. Son exploitation est autorisée jusqu'en 2038 à hauteur de 130 000 m³ de matériaux inertes. Cette installation a reçu en 2024, les gravats des déchetteries d'Etais la Sauvin et Molesmes (495 tonnes).

LE CENTRE DE COMPOSTAGE



30 m ³ /heure Capacité du broyeur
80 m Longueur du tunnel de fermentation
> 55° C Température du compost en fermentation
> 60 ° C Température du compost en post fermentation (phase d'hygiénisation)

Remplacement, pannes et entretien

Trois ventilateurs du tunnel de fermentation ont été remplacés pour un montant de 3 121 euros TTC. Ces derniers permettent de limiter les désagréments olfactifs et la présence de vapeur dans le bâtiment de réception des déchets.

L'automate du fermenteur a subi une panne en mars 2024. Ce dernier a pu continuer à fonctionner avec un nombre de cycles réduits jusqu'au 19 juillet, date de son remplacement pour un coût de 17 496 euros TTC.

42 pales et 4 bras du mélangeur ont été changés, principalement à cause de la présence d'erreurs de tri. En octobre 2024, suite probablement à la présence d'un indésirable, le convoyeur du crible s'est déchiré, il a été remplacé pour un coût de 3 522 euros TTC.

Analyse et contrôle

La société SADEF réalise l'analyse des lots de compost produits. Elle est certifiée COFRAQ et contrôle que tous les lots soient conformes à la norme NFU 44-051.

En 2024, 13 lots de compost ont été analysés avant distribution suivant la norme NFU 44-051 et le label ASQA. Elles ont toutes été conformes.

Le centre de compostage a de nouveau été certifié conforme au label ASQA suite à l'audit réalisé par le Bureau Veritas en novembre 2024.

La valorisation des biodéchets et des déchets verts

Tonnages réceptionnés au centre de compostage en 2024

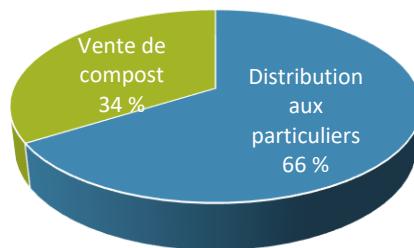
	Tonnages
Biodéchets des foyers	2 881
Déchets verts des déchetteries	2 716
TOTAL	5 597

La redistribution du compost

Le compost produit est redistribué gratuitement aux habitants via le réseau des déchetteries ou les communes. Il est également commercialisé auprès d'agriculteurs au tarif de 15 € la tonne.

1 017 tonnes de compost ont été produites en 2024 dont 672 tonnes ont été distribuées aux particuliers.

En 2024, la Communauté de communes a vendu 345 tonnes de compost entraînant un gain financier de 5 179 €.



Apports de végétaux extérieurs à la collecte

Comme prévu par délibération, il est possible de recevoir des déchets verts extérieurs à la collecte sur le site de Ronchères.

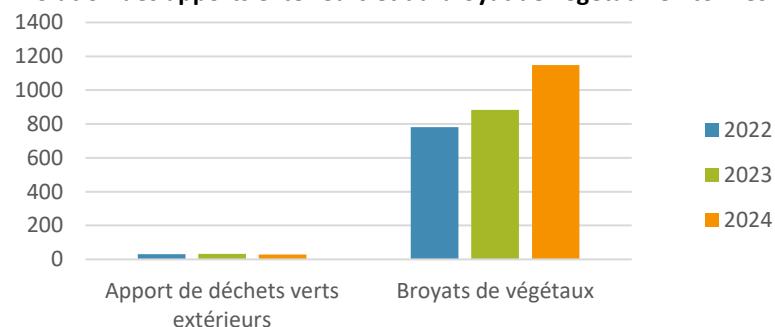
En 2024, 29 tonnes ont été réceptionnées pour un gain de 725 €.

Broyats de végétaux

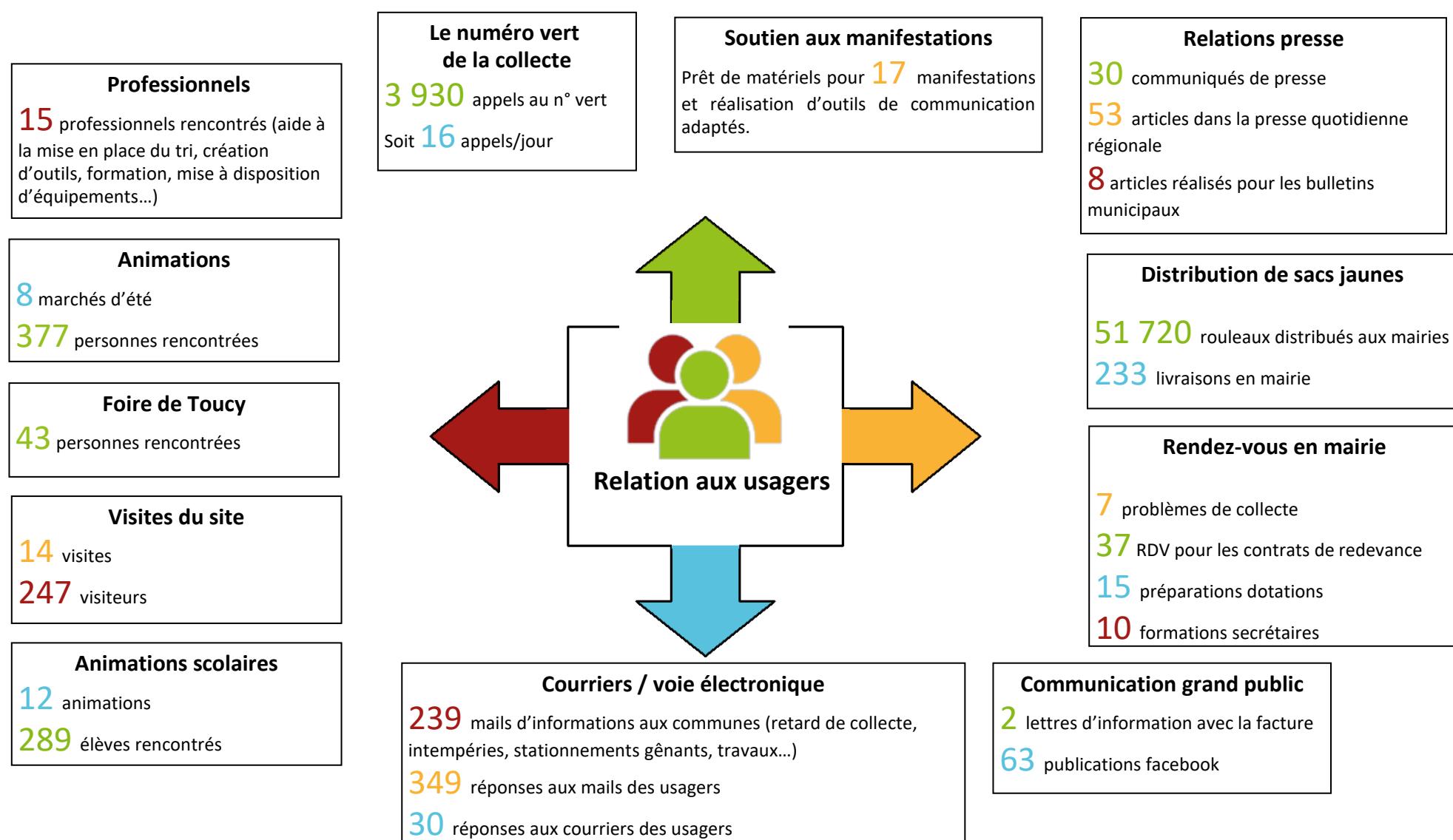
L'excédent de broyats de végétaux est proposé aux professionnels.

En 2024, 1 148 tonnes ont été broyées et vendues pour un gain de 11 480 €. La vente de broyats de végétaux auprès des agriculteurs se développe (en hausse de 30 % par rapport à 2024).

Evolution des apports extérieurs et du broyat de végétaux en tonnes



COMMUNICATION, INFORMATION, SENSIBILISATION



Bourse d'échange des acteurs du tourisme

Rassembleur de nombreux professionnels du tourisme, ce rendez-vous annuel est l'opportunité d'échanger toutes les informations utiles, les nouveautés proposées dans les châteaux, musées, sites culturels, la programmation des spectacles, l'offre d'hébergements, de restauration, camping, etc.

Comme chaque année, le service déchets était présent afin d'informer les professionnels sur la redevance et le tri des déchets. 17 professionnels du tourisme ont été rencontrés en 2024.

Les animations scolaires

Chaque année, un courrier est adressé à toutes les écoles du territoire. Il est proposé plusieurs animations et / ou visites de site pour les élèves du cycle 3 (CE2 au CM2). Les visites sont gratuites et la Communauté de communes prend en charge le transport pour les visites.

En 2024, ont été réalisées :

- 12 interventions en classe : 266 élèves sensibilisés.
- 2 visites d'une déchetterie : 45 élèves sensibilisés.
- 8 visites du site de Ronchères : 173 élèves sensibilisés.

Au total, 289 élèves ont été sensibilisés au tri des déchets.



La journée portes ouvertes

Comme chaque année, le service déchets a organisé une journée portes ouvertes à destination du grand public. Animations sur le tri et le gaspillage alimentaire, atelier sur le compost, démonstration avec le camion de collecte et visite du site ont été organisés. Une vingtaine de visiteurs se sont déplacés.



Foire exposition de Toucy

Cette année, la Communauté de communes a participé en octobre, à la foire exposition de Toucy.

Le service déchet était présent une matinée et a échangé avec 43 personnes.



Prêt de bacs pour les manifestations

Les associations organisant des manifestations sur le territoire peuvent bénéficier du prêt de bacs. Les bacs et outils de communication sont prêtés gracieusement. Seule la collecte et le traitement sont facturés.

En 2024, 17 manifestations ont bénéficié du système, 165 bacs ont été prêtés. Le montant total perçu par la collectivité est de 1 228 €.

Les marchés pendant la saison estivale

Le service déchets a animé à 8 reprises un stand pendant la période estivale sur les marchés de Charny Orée de Puisaye, Saint Fargeau et Toucy. 377 personnes ont été rencontrées.

Semaine des acteurs touristiques

En mars 2024 s'est tenue la 3^{ème} édition de la semaine des acteurs touristiques, évènement organisé par l'Office de Tourisme en partenariat avec la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

Cette semaine, résolument tournée vers le tourisme durable, a été jalonnée de conférences, d'ateliers et de visites.

Une réunion d'information et une visite du site de Ronchères ont été organisées à cette occasion par le service déchets. Une douzaine de professionnels du tourisme ont répondu présent à cette manifestation.



PAET et gaspillage alimentaire

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre a répondu à l'appel à projet Mieux Manger Pour Tous, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial et du Plan National Nutrition Santé.

Dans le cadre des événements liés à ce projet lors de la Semaine Européenne de Réduction des déchets ; le service de l'aménagement du territoire et le service déchets ont mené conjointement une action de sensibilisation à destination du jeune public. 21 élèves de la section cinéma du collège de Charny sont venus sur le site de Ronchères

Après un petit déjeuner zéro déchet, où ils ont pu déguster un carrot cake et un gâteau réalisé avec des peaux de banane bio, ils ont visité le site de Ronchères et filmé le centre d'enfouissement et le centre de compostage afin de réaliser un film global sur le gaspillage alimentaire qui sera ensuite diffusé dans tout le collège.



Le numéro vert

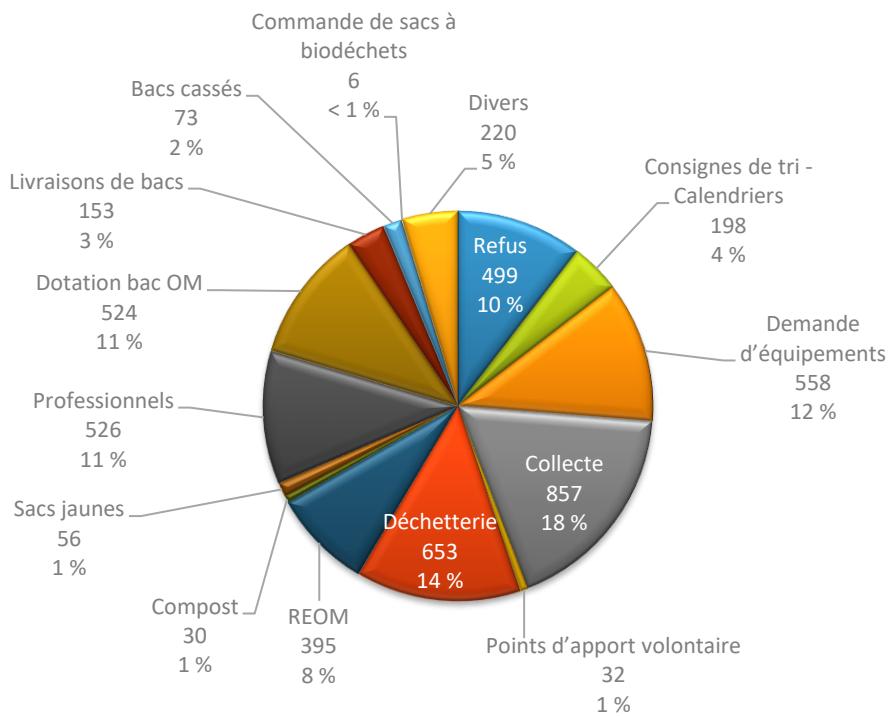
Le numéro vert est en place depuis 2005. Ce service a pour objectif de renseigner les habitants sur les consignes de tri, les problèmes de collecte, d'équipements, les déchetteries...

Ce sont les agents environnement qui répondent à ce numéro.

Les habitants contactent également le service déchets par mails, courriers ou via les formulaires du site internet.

Les sujets abordés au n° vert

	N° vert	Courriers	Mails	Total
Refus	443	10	46	499
Consignes de tri - Calendriers	186		12	198
Demande d'équipements	543		15	558
Collecte	690	18	149	857
Points d'apport volontaire	31		1	32
Déchetterie	416	1	236	653
REOM	314		81	395
Compost	29		1	30
Sacs jaunes	52		4	56
Professionnels	372		154	526
Dotation bac OM	435	1	88	524
Livraisons de bacs	132		21	153
Bacs cassés	61		12	73
Commande de sacs à biodéchets	6			6
Divers	220			220
TOTAL	3 930	30	820	4 780



En 2024, 3 930 appels téléphoniques ont été traités soit une moyenne de 16 appels/jour.

Aggressions et menaces de mort

L'accueil de public via le numéro vert ou l'accueil physique est une fonction essentielle et stratégique au sein de la collectivité. L'exercice de missions d'accueil du public se complexifie. En effet, les agressions verbales et les menaces de violences physiques ont fortement augmenté. Ces agressions peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé physique et psychologique, avec des prises en charges lourdes de conséquences pour l'agent et la collectivité.

La CCPF et son Président, ont décidé d'adopter une tolérance zéro vis-à-vis de ces comportements.

Suite à des menaces de mort reçues par le service, plusieurs actions ont été menées en 2024 :

- mise en place de l'enregistrement des communications téléphoniques du numéro vert de la collecte et de la redevance.
- Deux signalements au Procureur de la République

Pétitions

2 pétitions ont été reçues cette année par le service déchets :

- Une provenant de 87 habitants de Rogny les 7 Ecluses suite à l'enlèvement des bacs dédiés aux résidents secondaires (à la demande du maire).
- La seconde émanant de 67 habitants de St Fargeau suite à des problèmes récurrents de dépôts sauvages (hors compétence CCPF, dû à des incivilités de riverains).

Une réponse écrite a été apportée à chaque pétitionnaire.

LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM)

Les réclamations et le numéro vert

En 2024, le service a traité 1 422 courriers et 5 775 mails de réclamations, demandes de renseignements (annulation, remboursement...) ou d'envois de justificatifs. Environ 3 % sont des réclamations à proprement parler.

La redevance a généré 3 726 appels téléphoniques sur le site de Ronchères, soit 15 appels/jour.

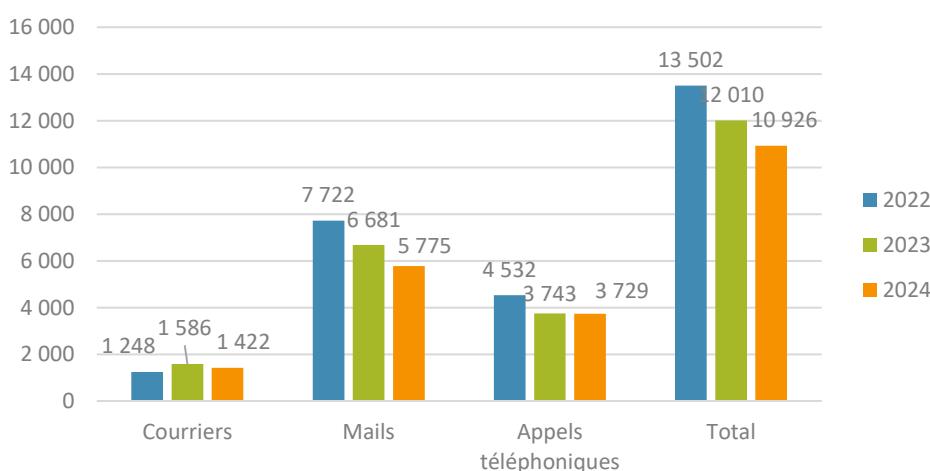
En période de réclamation, la moyenne tourne autour de 60 appels/jour.

Les usagers appellent également au standard de la Communauté de communes à Toucy. En 2024, ont été comptabilisés 1 560 appels (soit environ 6 appels par jour) et plus de 500 visites (demande de sacs jaunes ou question sur la redevance).

Evolution des réclamations 2021 à 2024

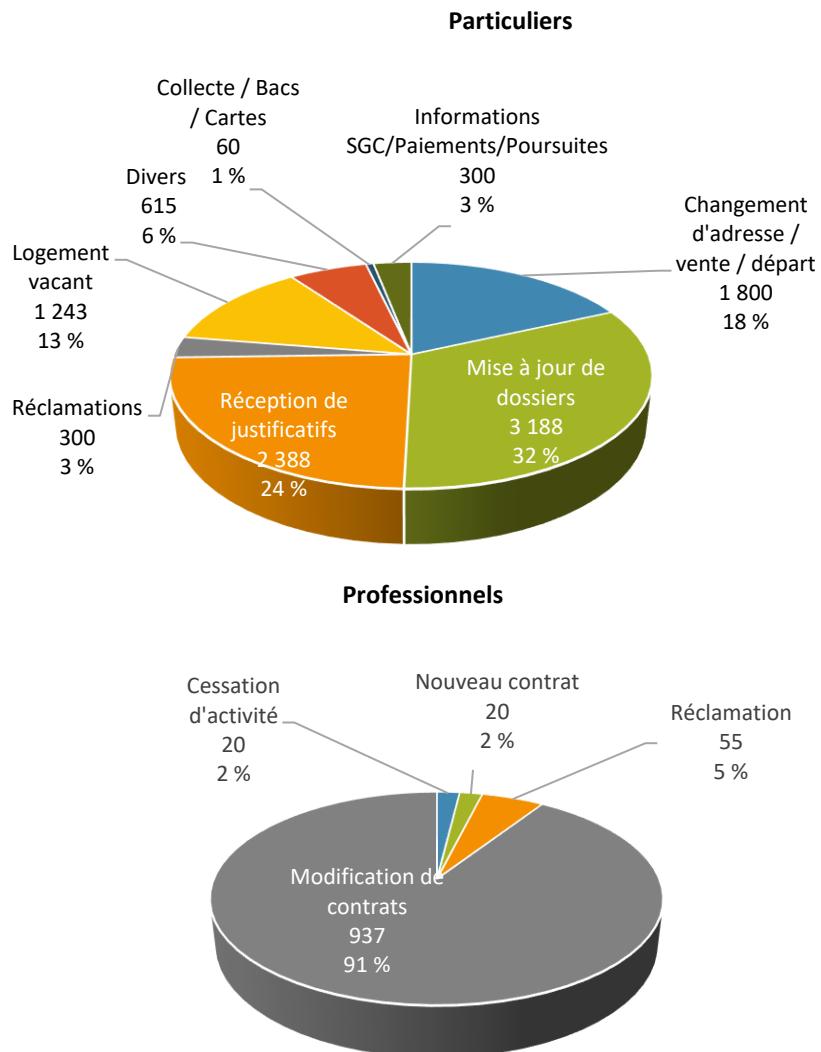
	2021	2022	2023	2024
Nombre de courriers	1 000	1 248	1 586	1 422
Nombre de mails	6 000	7 722	6 681	5 775
Nombre d'appels téléphonique	6 164	4 532	3 743	3 729
Total	13 164	13 502	12 010	10 926

Une centaine d'usagers sont également venus en personne au service redevance cette année (apports de justificatifs, demandes de renseignements...).



Le numéro vert est en place depuis 2021. Ce sont les agents de la redevance qui répondent à ce numéro.

Les sujets abordés en réclamations



Tarif annuel des particuliers à la REOM

Foyer 1 personne	195 €
Foyer 2 personnes	225 €
Foyer 3 personnes	262 €
Foyer 4 personnes et +	273 €

Evolution de la répartition du nombre d'habitants par foyer

	2020	2021	2022	2023	2024
Foyer 1 personne	4 460	6 702	6 439	6 651	6 872
Foyer 2 personnes	4 472	7 342	5 650	6 148	6 121
Foyer 3 personnes	2 950	2 135	1 593	1 833	1 764
Foyer 4 personnes et +		5 491	2 124	2 491	2 540
Résidents secondaires	2 994	3 991	3 966	4 257	4 526
Logements vacants			1 000	1 097	1 645
Total des foyers	14 876	21 670	20 802	22 477	23 468

Le nombre de logements vacants a fortement augmenté grâce aux recherches faites par le service déchets : recherche sur le cadastre, dotations de bacs...qui ont permis de mieux connaître le nombre réel de logements vacants sur le territoire (7 % des logements en 2024).

Tarifs annuels des professionnels et des communes

Toutes les activités contribuent au financement du service avec une dotation minimale de 60 litres pour les ordures ménagères, avec ou sans accès à la déchetterie.

La tarification est basée sur le nombre de bacs présentés à la collecte.

Pour les professionnels, l'accès à la déchetterie est facturé sur un seul bac : le litrage le plus important en OM. Il est possible pour un professionnel d'accéder à la déchetterie sans collecte en porte à porte pour la somme de 98 €.

Grille tarifaire avec accès à la déchetterie

Flux / volume	60 l	120 l	240 l	360 l	660 l
Ordures ménagères	195 €	225 €	273 €	321 €	441 €
Grille tarifaire sans accès à la déchetterie					
Flux / volume	30 l	60 l	120 l	240 l	360 l
Ordures ménagères		98 €	202 €	250 €	298 €
Biodéchets	27 €	54 €	111 €	138 €	
Emballages			40 €	50 €	60 €
					84 €

Facturation de la redevance

Le suivi de la facturation des 57 communes concernées par la redevance est assuré en régie directe par 3 agents. Ils assurent l'exhaustivité de la base de données des redevables, avec la mise à jour des coordonnées, des emménagements, déménagements, décès, naissances... Mais aussi le suivi comptable des opérations liées à la facturation.

Le volume d'activité généré est conséquent : en 2024, le service a édité 37 827 factures et 1 584 écritures pour les annulations et les avoirs.

	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	Facturation annuelle	Total
Particuliers	16 672	16 960		33 632
Logements vacants			1 880	1 880
Professionnels et établissements publics			2 315	2 315
Total			37 827	

Montants facturés

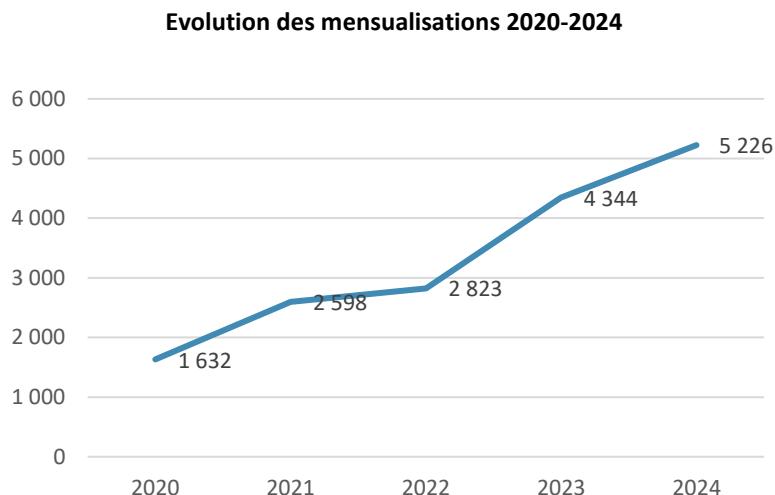
	Facturation en €	Facturation après annulations
Logements vacants	171 890	149 486
1^{er} semestre particuliers	1 973 790	1 936 474
2^{ème} semestre particuliers	2 010 077	1 986 179
Mensualisation des particuliers	1 156 104	1 146 213
Professionnels	431 239	414 897
Mensualisation des professionnels	2 879	2 788
Collectivités	88 506	88 206
Etablissements publics (maisons de retraite, collège, SDIS...)	51 973	

Les demandes de mensualisations

Depuis 2020, les usagers peuvent se mensualiser pour la redevance.

En 2024, 882 nouvelles demandes ont été enregistrées.

Au 31.12.24, 5 226 mensualisations étaient actives soit environ 31 % des redevables (majoritairement des particuliers).



Les annulations

Lorsque les usagers n'ont pas informé le service des changements éventuels de la composition de leur foyer (départ, arrivée, décès, naissance, déménagement...), ils appellent à postériori afin de rectifier leur redevance.

En 2024, ces réclamations ont entraîné :

- 956 annulations chez les particuliers sur l'exercice 2024 pour un montant de 86 440 €
- 571 annulations chez les particuliers sur les exercices antérieurs pour un montant de 106 425 €.
- 57 annulations chez les professionnels pour un montant de 16 938 € sur l'exercice 2024 et 110 annulations sur les exercices antérieurs pour un montant de 28 898 €.

Les régularisations

Grâce au recoupage des données entre les différents services (REOM, dotations en bacs, cartes de déchetterie, appels et réclamations sur un des 3 services...), le service a pu retrouver des usagers qui ne s'étaient jamais déclarés auprès du service. Ils sont alors régularisés sur les 4 dernières années. En 2024, 1 023 régularisations ont eu lieu pour un montant de 242 521 €.

En parallèle, environ 529 usagers ont reçu un avoir pour un trop perçu sur l'année 2024 (modification du nombre d'habitants ou cessation d'activité) pour un montant total de 12 590 €.

Les contentieux

Les contestations

En 2024, 2 courriers de pré contentieux, 3 conciliations et 1 Tribunal administratif ont été suivis par le service.

L'usager qui contestait la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et qui a exercé un recours devant le Tribunal administratif a été débouté. Les conciliations n'ont pas été suivies de recours.

LES INDICATEURS FINANCIERS

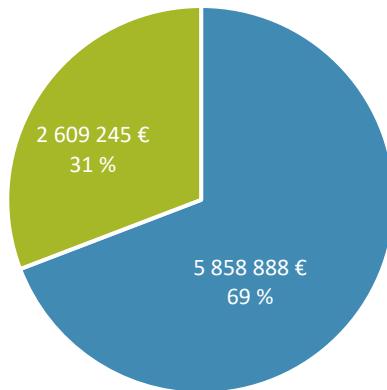
LE BUDGET

Total des dépenses		
	Prévu	Réalisé
Investissement	2 995 329	1 386 021
Fonctionnement	8 723 379	7 589 975

Total des recettes		
	Prévu	Réalisé
Investissement	2 995 329	999 118
Fonctionnement	8 723 379	7 868 133

LES PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT

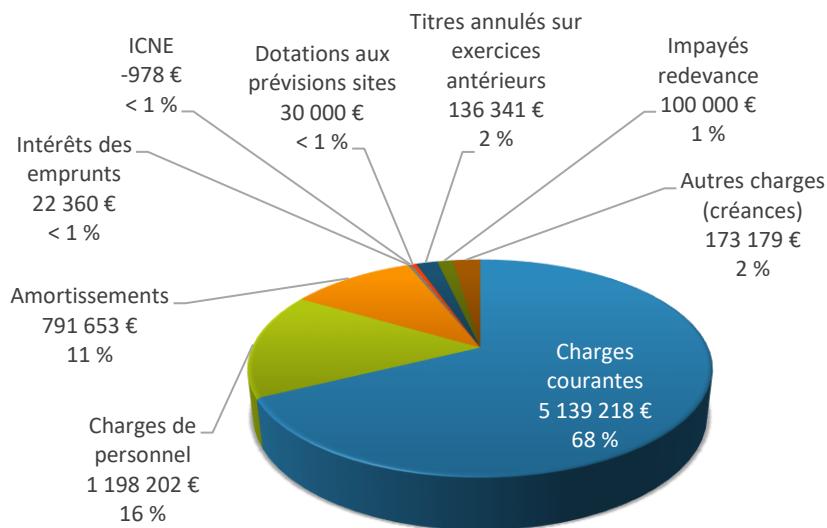
La redevance représente 69 % des recettes en 2024 (5 858 888 €).



LE FONCTIONNEMENT

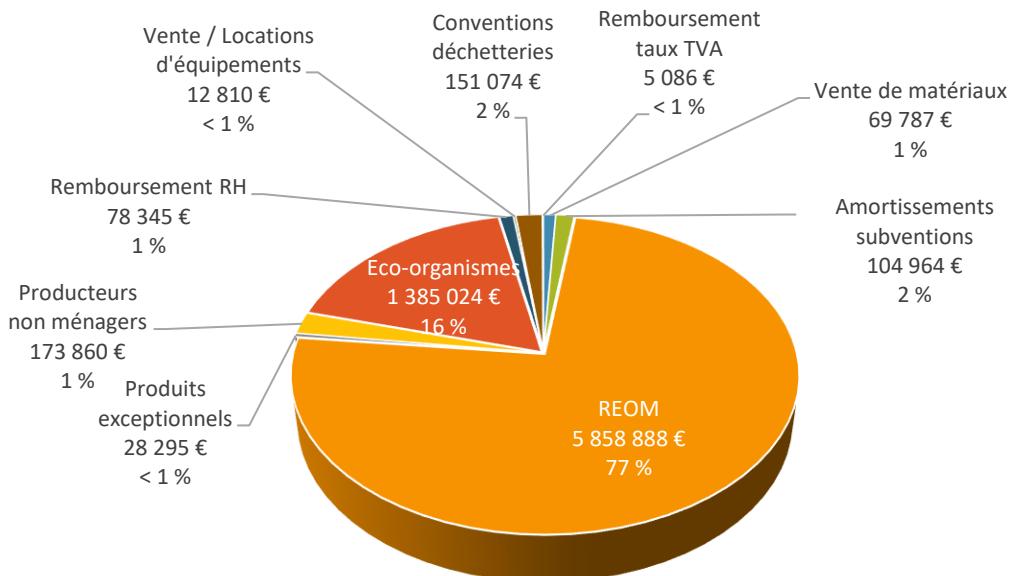


Dépenses
7 589 975 €





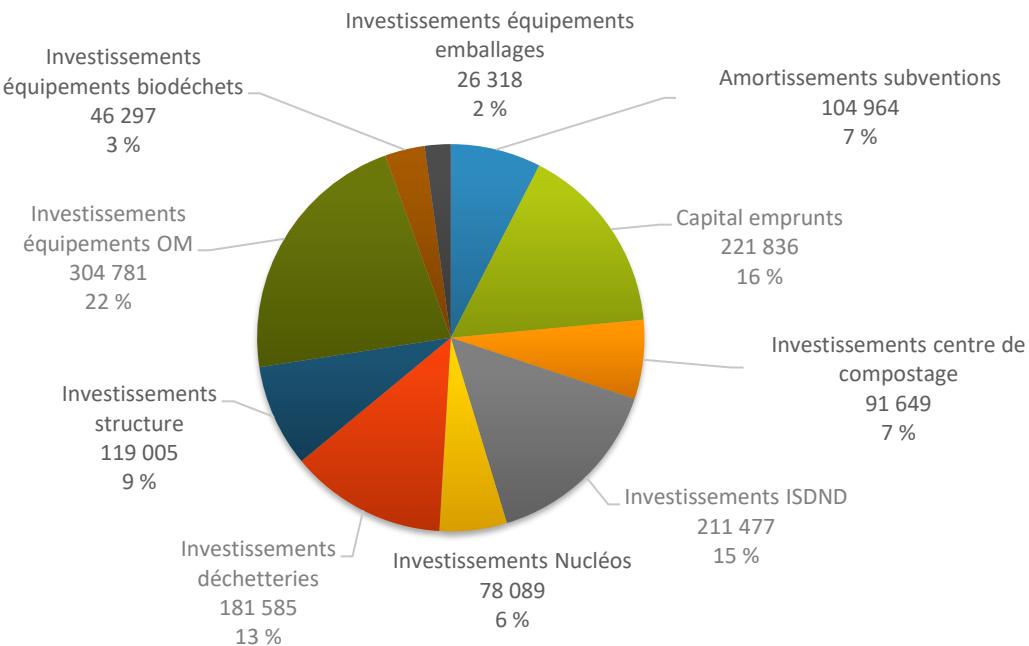
Recettes
7 868 133 €



LES INVESTISSEMENTS

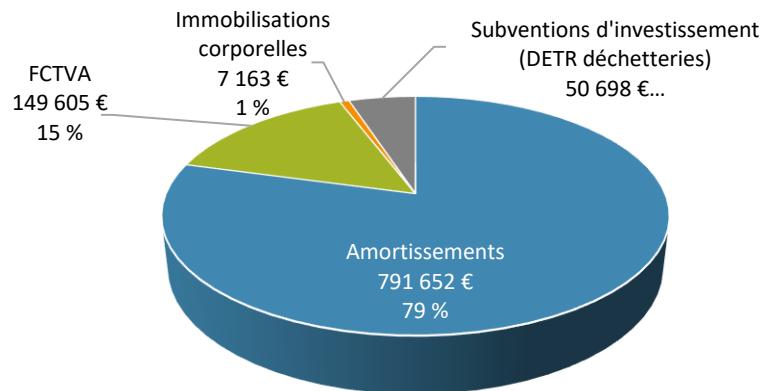


Dépenses
1 386 021 €





Recettes
999 118 €



La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)

Le site de Ronchères a déclaré 6 945 tonnes de déchets soit un montant de TGAP reversé à l'Etat de 451 415 €.

Les marchés publics du service déchets attribués en 2024

Marchés	Attributaire	Montant € TTC
Fourniture de bennes de déchetteries	Gillard Construction	98 443

Principales dépenses par prestataire

Prestataires	Intitulé du marché	Type de marché	Montant ordonné TTC €
OURRY	Collecte des déchets ménagers et assimilés	Prestations de service	2 398 800
SOREPAR / COVED	Tri et valorisation des papiers et emballages	Prestations de service	723 274
YONNE RECYCLAGE	Enlèvement, transport et traitement des déchets des déchetteries	Prestations de service	446 846
ESE France	Fourniture équipements de collecte	Fournitures à BC	335 819
GACHON - MINERIS	Collecte emballages, papier et verre	Prestations de service	216 534
Recydis	Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages (DMS) des déchetteries	Prestations de service	137 890
AXAN TP	Travaux et terrassement sur l'ISDND	Prestations de service	91 011
MESNAGERS SERVICES	Transport des recyclables (de Ronchères au centre de tri d'Ormoy)	Fournitures à BC	84 328
PTL	Fourniture sacs jaunes	Fournitures à BC	55 181
AUREA	Prélèvement eaux, piézomètres, lixiviats	Prestations de service	5 982

La responsabilité élargie au producteur (REP) et les éco-organismes

Organismes	Déchets concernés	Sommes perçues en 2024 en €
Citéo	Emballages, papier et verre	997 502
ECO MAISON	Mobilier	48 054
Ecologic	DEEE	46 129
ECO DDS	Produits toxiques	8 663
REFASHION	Textile	3 500
ECOSYSTEM	Lampes et néons	Pas de somme perçue : enlèvement et recyclage ou traitement gratuit.
ALIAPUR	Pneumatiques	
COREPILE	Piles et accumulateurs	

Focus sur Citéo

Les soutiens de l'éco organisme Citéo sont des soutiens à la performance. Il est le principal organisme de subvention en termes de recyclage des déchets.

La CCPF ayant de bon résultat en matière de collecte sélective, le soutien reçu par an et par habitant est important.

Soutien moyen Citéo par habitant	
	Soutien /habitant en 2024
Moyenne nationale	10.6 €
Moyenne région BFC	14 €
Moyenne Yonne	14 €
Moyenne CCPF	20 €

Les prestations complémentaires

Certains professionnels optent pour une prestation complémentaire afin de gérer au mieux leurs déchets : augmentation de la fréquence de collecte à certaines périodes de l'année, mise à disposition de colonne de tri...

Ces prestations font l'objet d'une convention entre la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et le professionnel concerné.

Producteur	Fréquences de collecte et périodes	Montant prestation € TTC/an	Colonnes € TTC/an
Andryes Camping du Bois Joli			79
Champcevrais L'éveil du scarabée	C1 d'avril à octobre	2 375	
Champcevrais maison de retraite Bouron	C1 à l'année	4 116	
Charny résidence la Vallée de l'Ouanne	C1 à l'année	4 116	
Courson les Carrières maison de retraite	C1 à l'année	4 116	
Dampierre sous Bouhy Domaine de l'Espérance			79
Chevillon Domaine équestre			79
Lavau ORPEA résidence La Puisaye	C2 à l'année	4 234	1 180
Pourrain maison de retraite	C1 du 15/06 au 15/09	1 029	
Rogny les Sept Ecluses camping	C1 du 15/06 au 15/09	1 029	
Saint Amand en Puisaye camping	C1 du 15/06 au 15/09	1 029	
Saint Amand en Puisaye EHPAD résidence Les Ocrières	C2 à l'année	5 517	
Saint Fargeau camping	C2 du 15/06 au 15/09	193	554
Saint Fargeau maison de retraite	C2 à l'année	4 234	
Saint Fargeau Lac du Bourdon commune	C2 du 15/06 au 15/09	193	
Saint Fargeau Lac du Bourdon colonie Viva	C2 du 15/06 au 15/09	193	
Saint Fargeau Lac du Bourdon auberge du lac	C2 du 15/06 au 15/09	193	
Saint Fargeau Lac du Bourdon base de loisirs Daniel Bailly	C2 du 15/06 au 15/09	193	

Producteur	Fréquences de collecte et périodes	Montant prestation € TTC/an	Colonnes € TTC/an
Saint Fargeau Lac du Bourdon Les Grilles ferme équestre	C2 du 15/06 au 15/09	193	
Saint Fargeau Lac du Bourdon Les Grilles gîtes	C2 du 15/06 au 15/09	193	
Saint Fargeau Lac du Bourdon La Calanque restaurant	C2 du 15/06 au 15/09	193	
Saint Sauveur en Puisaye Camping Les Joumiers	C1 du 15/07 au 15/08	343	159
Saint Sauveur en Puisaye Résidence Gandrille en Bel Air	C2 à l'année	4 234	
Toucy collège P. Larousse			1 265
Toucy régie des eaux de Puisaye-Forterre			179
Treigny résidence Les Cèdres	C1 du 15/06 au 15/09	1 029	
Treigny Guedelon	C1 du 01/04 au 31/10	2 375	2 363
Treigny Parc naturel du Boutissaint			76
Villeneuve les Genêts camping Bois Guillaume	C1 en juillet et août	691	159
Treigny Association Mamouth	C2 du 15/06 au 15/09	193	
Etais la Sauvin EHPAD St François	C1 à l'année	4 116	
Sous total		46 320	6 172
TOTAL			52 492

C1 : une collecte par semaine des biodéchets et des ordures ménagères. Emballages tous les 15 jours.

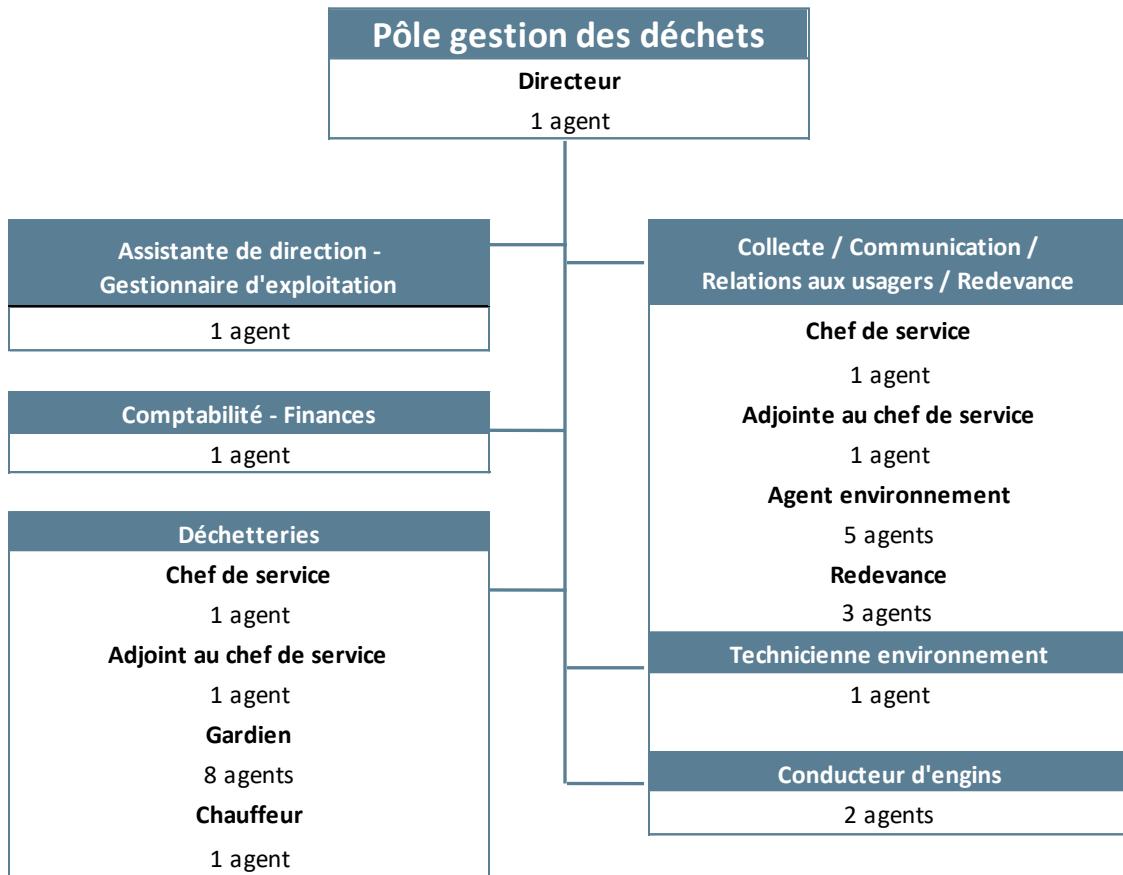
C2 : deux collectes par semaine des biodéchets et des ordures ménagères. Emballages tous les 15 jours.

La revente de matériaux

Organismes	Déchets concernés	Sommes perçues en 2024 en €
EPR	Plastique, briques et cartonnettes	109 892
Verallia	Verre	70 111
Yonne Recyclage	Ferraille	58 833
Norske	Papiers	27 310
EPR	Cartons de déchetterie	24 413
Arcelor Mittal	Acier	21 883
Paprec	Cartons de déchetteries	12 219
Acteco Recycling	Emballages en aluminium	11 726
Paprec	Emballages papiers et cartons	202

LES RESSOURCES HUMAINES

L'organigramme au 31/12/2024



Le service déchets au 31/12/2024 comptait 27 agents permanents (24 équivalents temps plein) dont 14 agents féminins.



Les filières

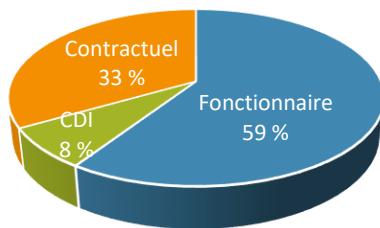
Les compétences se répartissent entre 13 emplois de la filière administrative et 14 emplois de la filière technique dont :

- 2 agents catégorie A
- 4 agents catégorie B
- 21 agents catégorie C

Le statut

Au 31 décembre 2024, les 27 agents employés se répartissent ainsi :

- 16 fonctionnaires
- 2 CDI
- 9 contractuels

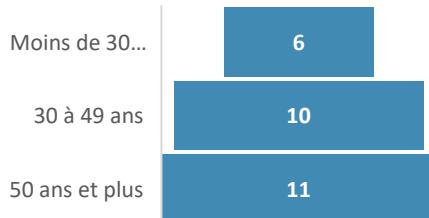


Pyramide des âges

6 agents ont moins de 30 ans

10 agents ont de 30 à 49 ans

11 agents ont 50 ans et +



Evolution professionnelle

8 agents du service déchets ont bénéficié d'un avancement d'échelon

La formation

17 agents du service, soit 57 % de l'effectif, ont bénéficié d'une ou plusieurs formations en 2024 pour un nombre total de 41 jours dont les formations obligatoires (intégration, SST, sécurité incendie...).

L'absentéisme

7 agents ont été en congés de maladie ordinaire pour un total de 509 jours d'absences. 2 agents sont en maladie longue durée. Un agent est en disponibilité d'office pour raison de santé.

Les accidents du travail

5 agents ont été en arrêt suite à un accident de travail pour respectivement 295 jours.

1 agent est en maladie professionnelle.

Les intérimaires

Le service déchets emploie régulièrement des intérimaires afin de suppléer ses agents ou en renfort (remplacement des congés pour les techniciens de l'ISDND et du centre de compostage, renfort pour les déchetteries en période estivale, longue maladie...).

En 2024, 11 intérimaires ont été employés pour un total de 893 heures.

Service concerné	Nombre d'intérimaire	Nombre d'heures
Déchetteries	6	477
ISDND	3	401
Collecte	2	15
Total	11	893

EN RESUME

LES DECHETS COLLECTES PAR HABITANT EN 2024

622 kg/hab./an

615 kg/hab. en 2023

547 kg/hab. moyenne nationale

Ordures ménagères et assimilées

288 kg/hab./an 302 kg/hab./an – 254 kg/hab./an

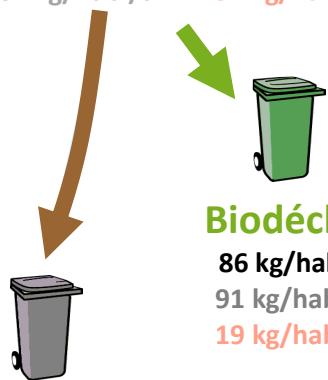


Emballages, papier et verre

104 kg/hab./an

106 kg/hab./an

73 kg/hab./an



Biodéchets

86 kg/hab./an

91 kg/hab./an

19 kg/hab./an

Ordures ménagères

98 kg/hab./an

105 kg/hab./an

254 kg/hab./an

Déchets en déchetteries

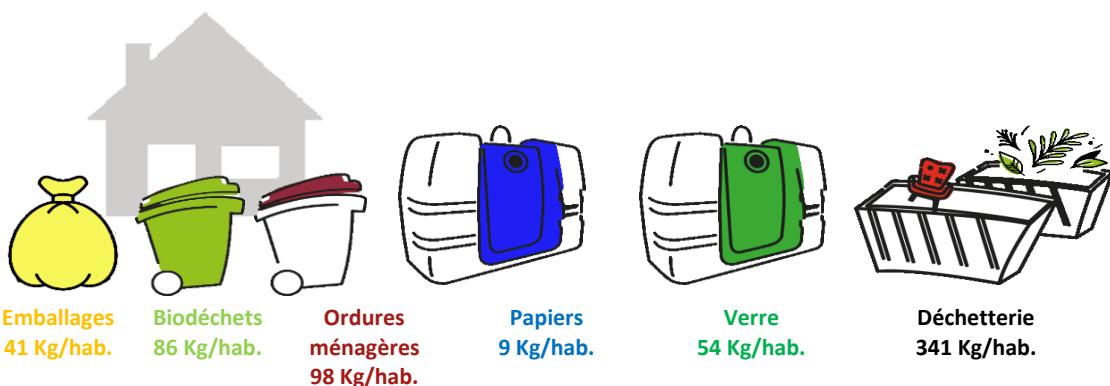
341 kg/hab./an

313 kg/hab./an

223 kg/hab./an



LES FLUX COLLECTES PAR HABITANT EN 2024

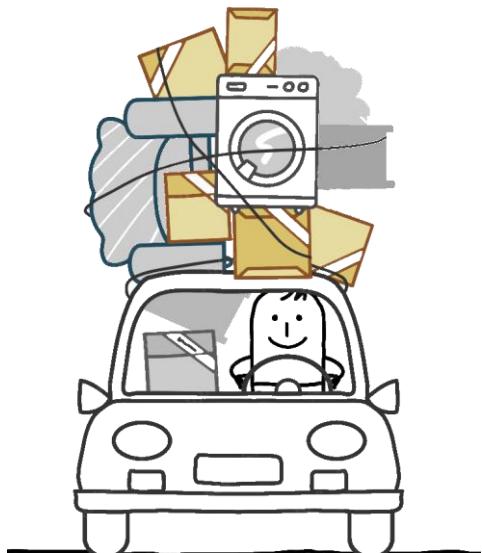


COMPOSITION DE LA POUBELLE D'ULTIMES PAR HABITANT



	CCPF	France
Collecte sélective	26 %	35 %
Biodéchets	17.5 %	27 %
Déchetteries	5.5 %	5 %
Ordures ménagères	51 %	33 %

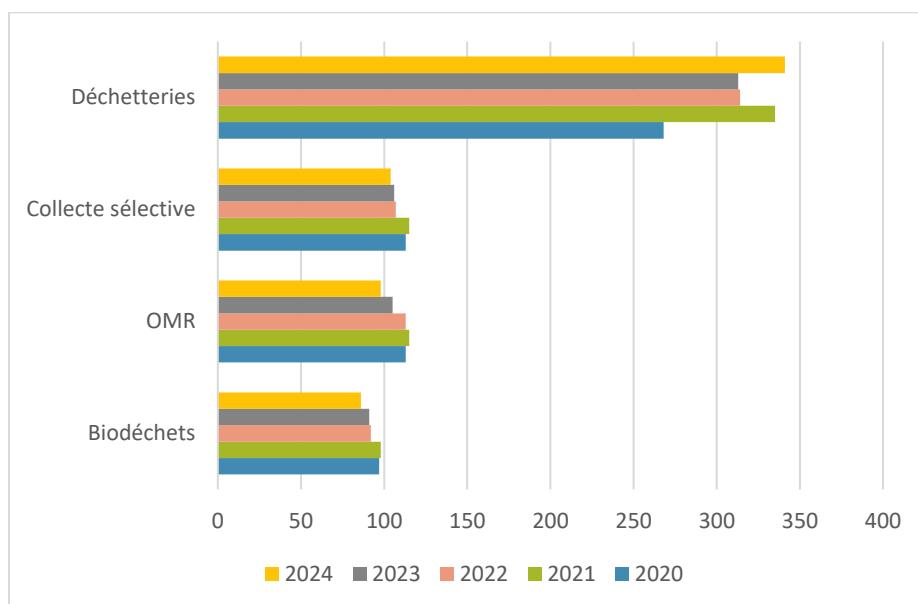
APPORTS EN DECHETTERIE PAR HABITANT



Encombrants	68 kg
Cartouche Nespresso	0.16 kg
Cartouche d'imprimante	0.03 kg
Déchets verts	71.66 kg
Cartons	13.07 kg
Batteries	0.42 kg
DEEE	14.02 kg
Ferraille	19.4 kg
Gravats	71.6 kg
Huiles de vidange	0.56 kg
Textile	2.60 kg
Pneus	2.03 kg
Mobilier	24.64 kg
Placoplâtre	6,75 kg
Bois	34.09 kg
Huile de friture	0.08 kg
Piles	0.13 kg
Néons	0.09 kg
DDS	5.08 kg
Total	334 kg

EVOLUTION DES RESULTATS EN KG/AN/HAB.

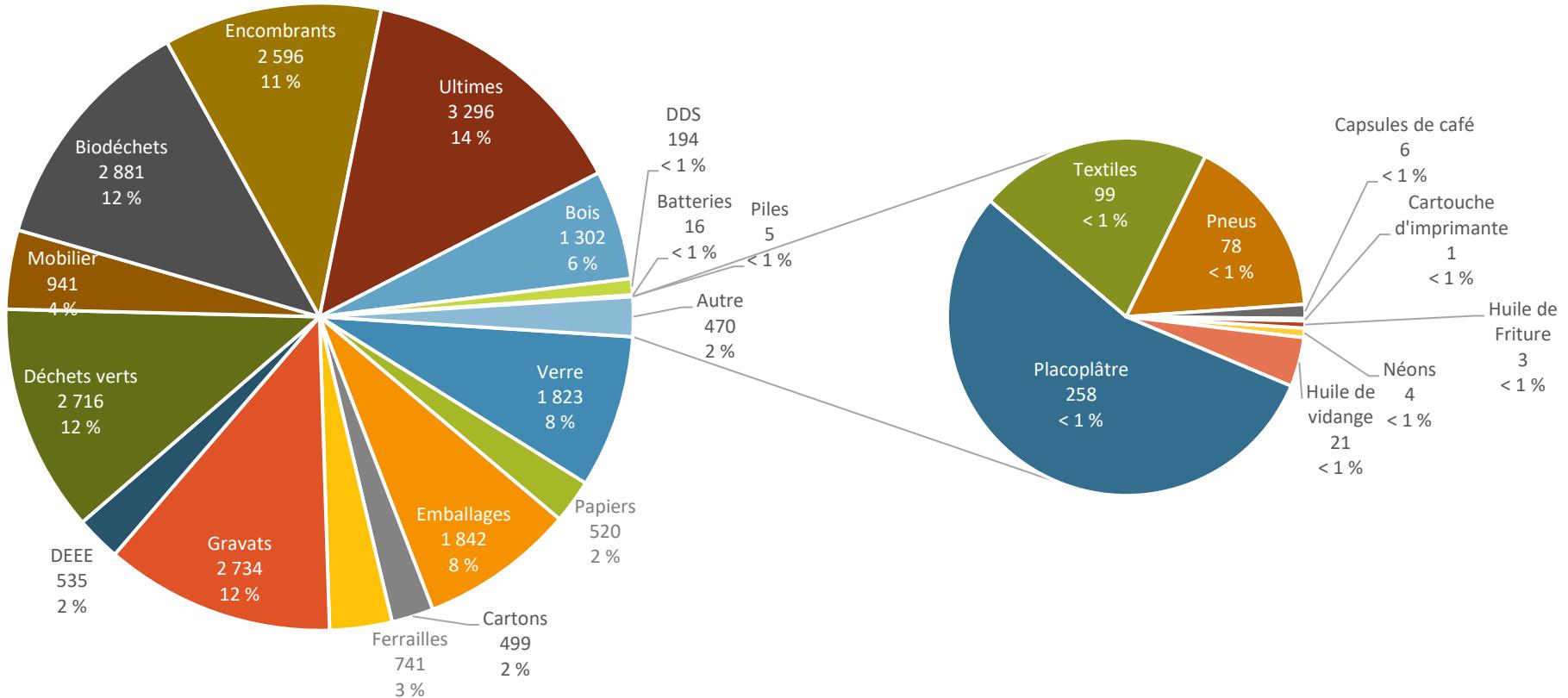
	2021	2022	2023	2024	Variation 2023 / 2024	
					%	
Emballages	35	39	40	41	↗	+ 2.5 %
Verre	56	55	54	54	=	0 %
Papier	14	13	12	9	↘	- 25 %
Total CS	105	107	106	104	↘	- 1.9 %
OM	115	113	105	98	↘	- 6.7 %
Biodéchets	98	92	91	86	↘	- 5.49 %
Déchetteries	335	314	313	341	↗	+ 9 %
Total	653	626	615	629	↗	+2.3 %



LES DECHETS VALORISES

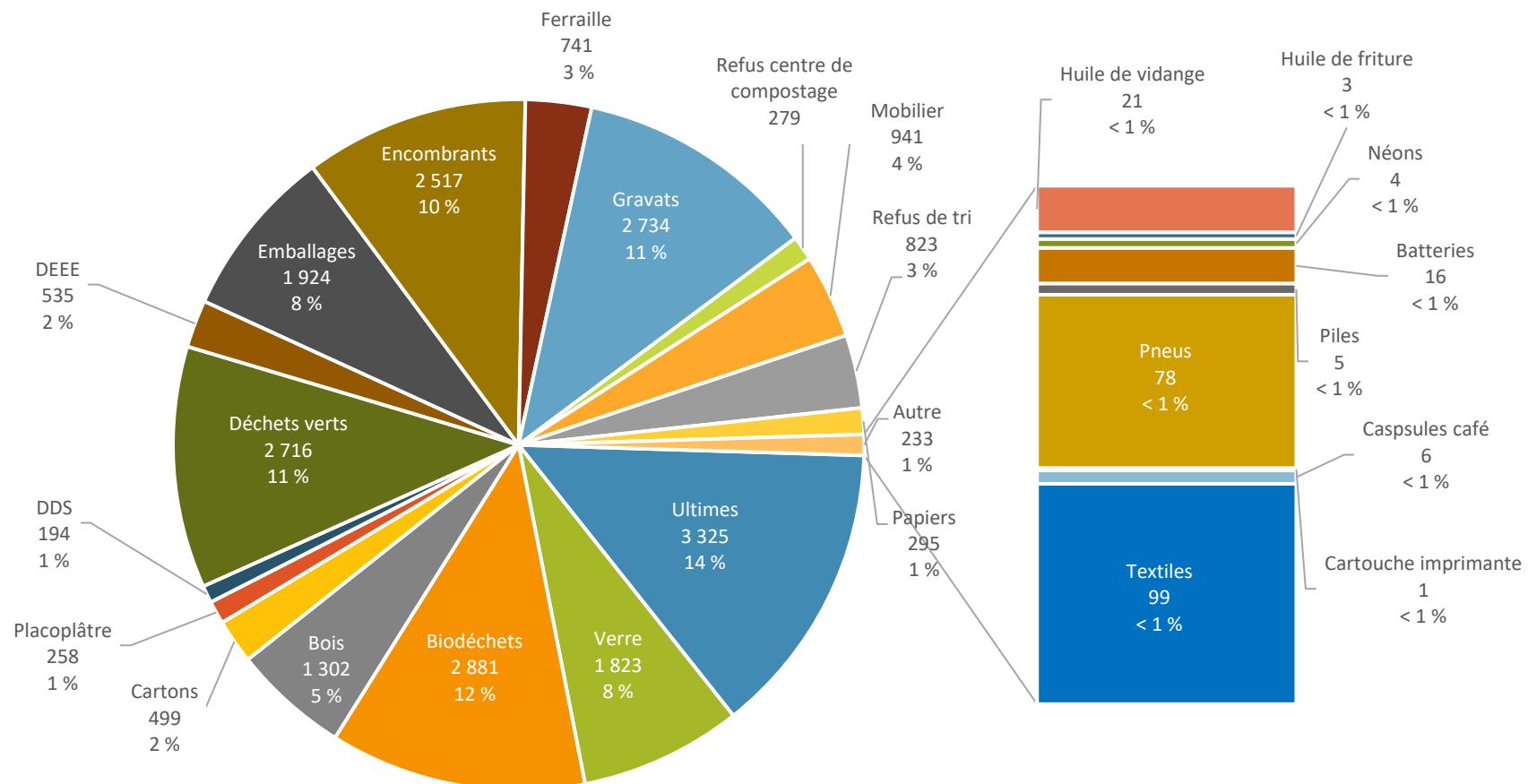
	Moyenne nationale 2022	Région BFC 2022	CC de Puisaye-Forterre 2024
Déchets valorisés	48 %	57 %	74 %

LES TONNAGES COLLECTES EN 2024



Total : 23 111 tonnes collectées

LES TONNAGES TRAITÉS EN 2024



Tonnages valorisés : 17 076 T (67 %)

Tonnages enfouis : 6 944 T (33 %)

Total : 24 020 tonnes

LE PRPGD (plan régional de prévention et gestion des déchets)

La loi NOTRE du 7 août 2015 a confié aux Conseils régionaux l'élaboration d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). L'élaboration du PRPGD de la région Bourgogne Franche-Comté a été lancée en mai 2017.

Le PRPGD est un outil de planification de la prévention et de la gestion des déchets (non dangereux, inertes et dangereux, hors nucléaire). Il contient un état des lieux, une prospective d'évolution des quantités à traiter, des objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs aux horizons 2025 et 2031.

Il a pour objet de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets.

les objectifs du plan

Production d'OMR

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2019	CCPF en 2024	
151 kg / hab. d'ici 2025	249 kg/hab.	98 kg/hab.	
142 kg/hab d'ici 2031			ATTEINT

Production de collecte sélective

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2019	CCPF en 2024	
40 kg / hab. de verre d'ici 2025	41 kg/hab.	54 kg/hab.	ATTEINT

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2021	CCPF en 2024	
59 kg/hab. de papiers et d'emballages d'ici 2025	45 kg	50 kg	NON ATTEINT

La baisse nationale de production de papier ne permet plus d'atteindre cet objectif.

Déchetteries

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2021	CCPF en 2024	
220 kg / hab. d'ici 2025 198 kg/hab. d'ici 2031	261 kg/hab.	341 kg/hab.	NON ATTEINT

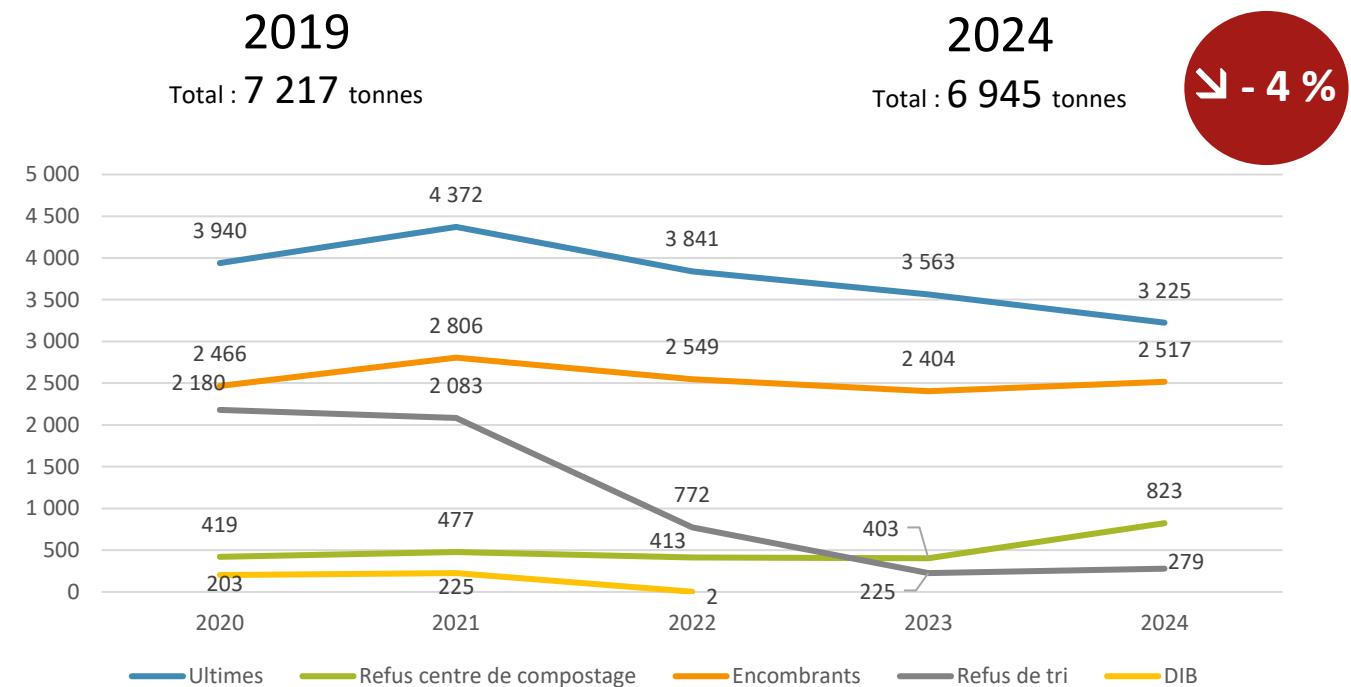
Contrairement à l'objectif les tonnages ne font qu'augmenter notamment avec la multiplication des REP.

Valorisation des déchets

Objectifs du PRPGD	Région BFC en 2022	CCPF en 2024	
Taux de valorisation à 66 % d'ici 2025	57 %	74 %	ATTEINT

L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX

Evolution des tonnages entrants



Traitements des lixiviats

2 352 m³ traités in situ par évaporateur ou par CMV.

114 m³ traités en externe.

Gestion du biogaz

180 381 m³ captés et valorisés dans l'unité de valorisation (Nucléos).



LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

37 827 factures
éditées

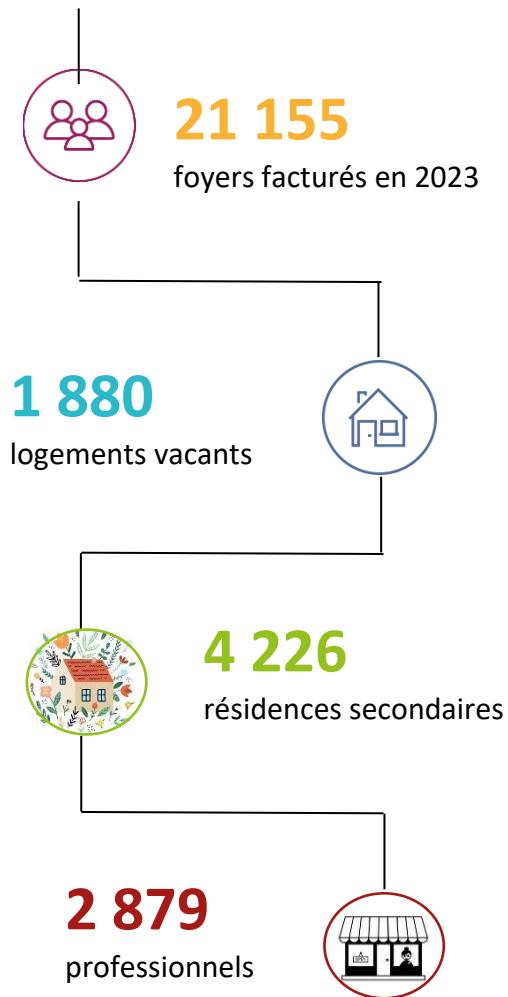
5 226 mensualisations

1 584 annulations

3 729 appels

1 422 courriers

5 775 mails



CONTACTER LE SERVICE DECHETS

Responsable de Pôle - ISDND Charles Vauchelles	03 86 74 28 73 / 06 45 44 25 11	service-dechets@cc-puisayeforterre.fr
Collecte, redevance, communication et relations aux usagers		
Christèle Lesniak	03 86 74 27 77 / 06 45 44 90 47	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Collecte, communication et relations aux usagers		
Noémie Bureau	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Chloé Beauvallet	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Maude Fumerand	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Cyrielle Gaudin	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Cassandra Leplat	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Romain Loup	0800 584 762	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Redevance et relations aux usagers		
Audrey Bureau	0805 809 810	redevance@cc-puisayeforterre.fr
Léa Bouvron	0805 809 810	redevance@cc-puisayeforterre.fr
Lola Charreyre	0805 809 810	redevance@cc-puisayeforterre.fr
Déchetteries		
Jean-François Rouet	03 86 74 28 76 / 06 71 02 64 22	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Christophe Jean	03 86 74 28 76 / 06 45 44 12 39	jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Comptabilité		
Delphine THIROT	03 86 74 28 70	service-dechets@cc-puisayeforterre.fr
Centre de compostage		
Magalie Lézé	03 86 74 28 71	m.tandy@cc-puisayeforterre.fr